

Commune
de

ROSIÈRES

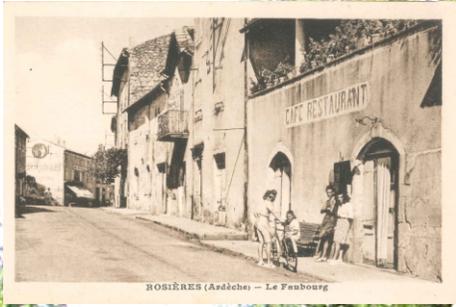
ARDÈCHE MÉRIDIONALE

www.rosieres-ardeche.com

Bulletin Municipal

2012

ROSIÈRES PRATIQUE



ROSIÈRES (Ardèche) - Le Faubourg



ROSIÈRES - Centre du village



Hotel ARMAND a Rosières - (Ardèche) Tél :
Arrêt des Autos Cars Cuisine et Cave renommées.



ROSIÈRES - Eglise du village



ROSIÈRES D'ANTAN

Madame, Monsieur,

L'année qui s'est achevée a peut-être été pour vous l'année de votre arrivée et de votre installation à ROSIÈRES.

Notre commune offre des services, des équipements, un tissu associatif et un esprit de convivialité qui contribuent au bien-être de chacun.

Sans doute vous posez-vous des questions concernant le fonctionnement de tel ou tel équipement municipal. Peut-être jugez-vous ne pas avoir été suffisamment informé(e) sur la vie de notre village qui désormais est aussi le vôtre ?

Aussi, je serais heureux de faire votre connaissance et je vous rappelle que tous vos élus se tiennent à votre disposition.

Pour vous faire connaître, je vous demanderais de remplir et de retourner en Mairie le coupon ci-dessous.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer,

je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.

Votre Maire, Gérard MARTIN



Nom Prénom

Adresse

Tél. Date d'arrivée à ROSIÈRES

Date et heure souhaitées de votre visite

SOMMAIRE

Edito du maire	4
Le conseil municipal	5 / 6
Employés communaux	8
Site internet	9
Démarches administratives	11 / 13
Etat civil 2011	15 / 16
Risques incendie	17
Civisme	19 / 20
Permis de construire	21 / 22
Urbanisme 2011	23 / 24
Réalisations, projets	25 / 27
Les délibérations du conseil municipal	29 / 30
Ecole	31
Plan de la commune	33 / 34
Accueil de loisirs	36
Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie	38
Communiqué du Seba	40
Communiqué du SICTOBA	42
Le Pays de l'Ardèche Méridionale	44
Centre Communal d'Action Sociale	45
Numéros utiles	48
Semaine type d'activités	50
Les associations de Rosières	51 / 55
Calendrier 2012	58 / 65

Menuiserie bois

LIONEL DUBUISSON

Tél/fax 04.75.35.94.18
Port 06.47.28.59.68

"Les croix 07260 ROSIÈRES

**FABRICATION
SUR MESURES
ENTRETIEN
POSE**

RÉALISATION A L'IDENTIQUE

woodmany@live.fr

FONCIER / TOPOGRAPHIE / AMÉNAGEMENT



Géométrie

Hélène MICHEL

GÉOMÈTRE EXPERT

06 87 15 63 69 ■ h.michel@abgeometrie.fr

Cédric RANCHIN

GÉOMÈTRE ASSOCIÉ

06 48 06 85 11 ■ c.ranchin@abgeometrie.fr

ABGÉOMÉTRIE SARL

■ Sièg: Route de Pradons - 07120 RUOMS
Tél: 04 75 35 97 06 - Fax: 09 70 63 00 41

■ Bureau: Rue Saint Michel - 30430 BARJAC
Tél.: 04 66 61 07 85 - Fax : 09 70 63 00 41

**RG
ALU**

Jean Marie
GUIBOURDENCHE

07260 JOYEUSE

MENUISERIE-ALUMINIUM

- **Vérandas**
- **Verrières**
- **Stores**
- **Bâches**
- **Portails...**



04.75.39.42.45



Motocycles

Ets CLAUDE MECA-SERVICES

Cycles Motoculture

S.A.V. 04.75.39.50.97

07260 JOYEUSE

STIHL

ECHO

Editorial du Maire

Je suis heureux de vous présenter l'agenda 2012.

Semaine après semaine, vous êtes tenus au courant de l'actualité communale par divers médias : journaux, affichage et, depuis quelques mois, par le site internet municipal (www.rosieres-ardeche.com) que je vous invite vivement à consulter.

Au-delà de cette information fragmentaire, l'agenda a pour ambition de récapituler en quelques pages un an d'actions communales, de vous proposer des informations vous concernant et de vous présenter nos projets pour l'année 2012.

Il sera utile et pratique pour la vie à Rosières.

Il est diffusé par La Poste dans les boîtes aux lettres de la commune afin que tous les rosiérois puissent en prendre connaissance. Une fois de plus, je remercie nos fidèles annonceurs qui rendent possible cette publication à coût zéro pour les finances communales et vous souhaite une bonne et heureuse année 2012.

LE CONSEIL

Gérard MARTIN : Maire

En charge de l'administration générale, préparation et suivi budget, suivi travaux, suivi projets, secrétariat, du centre d'action sanitaire et social, communication des associations, de la salle polyvalente
Titulaire communauté de communes Sur RDV



Jacky BARBE : 1^{er} adjoint

En charge de l'urbanisme (aménagement, appel d'offres, permis de construire), suivi du budget, suivi travaux voirie et réception, suivi projets
Vice-président SEBA, Suppléant communauté de communes
Permanences le mercredi de 14h30 à 17h, le samedi de 11h à 12h



Francine CALIPPÉ : 2^{ème} adjoint

En charge des affaires scolaires, l'enfance - jeunesse, transports scolaires
Permanence le lundi de 9h à 11h30 et sur rendez-vous
En charge du centre d'action sanitaire et social,



Jean-Louis MOURARET : conseiller municipal délégué

En charge de la voirie, employés de voirie, des bâtiments municipaux
Suppléant SEBA



Stéphane VANNIERE : conseiller municipal délégué

En charge de la voirie, employés de voirie,
des bâtiments municipaux, cérémonies



Régine LESMERE : conseillère municipale déléguée

En charge des finances communales, de l'économie, des subventions
Vice présidente Communauté de Communes



Elisabeth CHAINÉ : conseillère municipale

En charge préparation et suivi de budget, subvention



MUNICIPAL



Laurent FARGIER : conseiller municipal

En charge des appels d'offres, SEBA, assainissement, réseaux



Raoul L'HERMINIER : conseiller municipal

En charge du transport scolaire, du centre d'action sanitaire et social



Erik SERRET : conseiller municipal

En charge de la voirie et des bâtiments communaux
Suppléant SEBA



Patrice ARRÈS : conseiller municipal

En charge du centre d'action sanitaire et social



Jacques CHARBONNEYRE : conseiller municipal

En charge appel d'offres, voirie,



Thomas COURTINE : conseiller municipal

En charge des associations

Les élus sont à votre disposition pour aborder les problèmes vous concernant
et qui relèvent de leurs fonctions et de leurs attributions

INFINITY®

BUREAUTIQUE

E-mail : infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

29, chemin de Thabor | ZAE Mozart | 26000 Valence
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

Travaux Publics - Terrassement



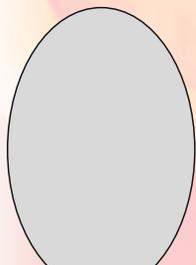
Travaux Agricoles
Transports - Minage - V.R.D.
Démolition - Location d'engins

"Les Côtes" 07110 VINEZAC
Tél 04.75.36.81.03 Fax 04.75.36.98.55
Port. 06.82.66.25.57

courriel:sarl.cardinal@gmail.com

UNE EQUIPE AU SERVICE DE ROSIERES !

SECRÉTARIAT



VINCENT Nelly



PERRIN Geneviève



FARNEAU Nathalie

SERVICE
TECHNIQUE



BLANC André



HURTREZ Bruno



LHYVERNET David

CANTINE GARDERIE
ENTRETIEN



TEYSSIER Christine



NICOLAS Nadine



GONCALVES Marie-Hélène

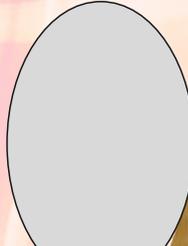
AIDES MATERNELLES
ECOLE PRIMAIRE



DUPUY Brigitte



CHABALIER Agnès



GRILLOT Fernande

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

nouve@u!



...INFO...INFO...INFO...INFO...INFO...INFO...

INTERNET : l'ADSL arrive sur le plateau de Balbiac

Depuis le 6 décembre 2011, les travaux d'équipement réalisés par France Télécom sur le multiplexeur du site permettent enfin aux abonnés du plateau d'avoir accès à l'internet haut débit. Ainsi, 84 lignes supplémentaires d'abonnés de la commune de Rosières sont à présent éligibles à l'ADSL et 9 de la commune de Vernon. Cette neutralisation s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal d'Orange, d'un montant de 60 millions d'euros, visant à renforcer la couverture haut débit du territoire.

Rosières est la deuxième commune concernée par ce projet, après Berzème. Au total, ce sont 823 abonnés en Ardèche qui bénéficieront de cette solution.

Afin de vous assurer de l'éligibilité de votre ligne, les abonnés peuvent se renseigner sur le site www.orange.fr en inscrivant leur numéro de téléphone, ou appeler orange au 1014, ou auprès de leur Fournisseur d'Accès Internet.

Internet est devenu un moyen de communication incontournable pour la commune, il est également un moyen de travail performant et moderne.

La municipalité s'est donc dotée d'un site internet réalisé par la société MTCOM d'Aubenas. Ce site se veut dynamique, évolutif et informatif. Il permet en outre de communiquer sur les actions communales, de permettre aux Rosiérois et Rosiéroises qui ne peuvent pas se déplacer en Mairie, d'obtenir des informations, d'aider les administrés dans leurs démarches administratives, de promouvoir la commune auprès des touristes, des entreprises, des nouveaux habitants...

En cliquant sur « Vie municipale » l'internaute accède aux comptes rendus des conseils municipaux, peut demander un acte de naissance, un acte de mariage ou un acte de décès. Quelques jours après, sans avoir eu besoin de se déplacer, l'administré reçoit par courrier l'acte sollicité. Il peut également télécharger des formulaires (demande carte grise, écobuage...) qu'il doit remettre dûment renseigné à la mairie.

De même en cliquant sur « Vivre à Rosières » l'internaute retrouvera des informations sur les commerces et services de la commune (horaires d'ouverture, numéros de téléphone...), les pharmacies de garde, les différents moyens de garde possible pour les enfants...

Enfin l'onglet « Festivités » permet à l'internaute de connaître les manifestations se déroulant sur la commune grâce à l'agenda des festivités. Le calendrier de location de la salle polyvalente est également visible. Alors n'attendez plus rendez-vous sur :

www.rosieres-ardeche.com



Les Vans Combustibles



Combustibles:
(fioul, sables, graviers,
charbon au détail)

ENCLOS DU TEMPLE 07140 Les Vans

Tél. : 04.75.37.24.97



Laurent BIANCO

Sanitaire

**PLOMBERIE
ZINGUERIE
PISCINE SPA**

Solaire

**CHAUFFAGE
EAU CHAUDE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Chauffage

**POMPE À CHALEUR
GÉOTHERMIE
AÉROTHERMIE
FIUOL / GAZ**

Froid

**COMMERCIAL
INDUSTRIEL
CLIMATISATION
Traitement de l'air**

04.75.36.81.22 / 06.09.47.18.39 Z.A. ROSIÈRES

Plâtrerie Peinture Isolation
Ramonage Parquets stratifiés Placards coulissants
**Cheminées Poêles à bois
et Granules**

Tout pour la Déco
MAGASIN EXPO :
R.D. 104 07110 LAURAC en VIVARAIS
04.75.36.81.01

ANNONCEURS

La mairie vous accompagne tout au long de votre vie pour vos démarches administratives :

* **Reconnaissance avant naissance**

Où ? Mairie du domicile, service Etat civil

C'est la reconnaissance de l'enfant à naître par ses deux parents en même temps (L'enfant portera le nom du père, de la mère ou les deux accolés dans l'ordre choisi) ou séparément (Dans ce cas, c'est le parent qui effectuera en premier la démarche qui déterminera le nom porté par l'enfant). Le principal avantage réside dans le fait de créer des liens de filiation dès la grossesse.

Au moment de la déclaration de naissance l'acte de reconnaissance prénatale doit être remis à l'officier d'état civil qui enregistre la naissance (à la mairie du lieu de naissance). Avec pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois.

* **Déclaration de naissance**

Où ? Mairie du lieu de naissance (maxi 3 jours suivant la naissance), service état civil
Avec livret de famille si vous en possédez déjà un, bulletin déclaratif de naissance, acte de reconnaissance si établi précédemment.

* **Parrainage civil**

Où ? Mairie service état civil

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Le parrainage civil n'est pas organisé par la loi et n'a donc aucune portée juridique.

Avec extrait de naissance de l'enfant, photocopie du livret de famille des parents, photocopie carte identité du parrain et de la marraine, justificatif de domicile.

* **Inscription école de Rosières**

Où ? En mairie

Imprimé à demander en mairie et prendre contact avec la directrice de l'école.

* **Autorisation de sortie de territoire**

Où ? En mairie du domicile.

Permet à un mineur de voyager dans un pays de l'Union européenne sans être accompagné de l'un de ses parents (ou d'une personne titulaire de l'autorité parentale). Avec le livret de famille, la carte d'identité.

* **Transports scolaires**

Où ? A la mairie de votre domicile

Avec une photo, dossier à retirer en mairie ou sur le site internet du Conseil Général.

* **Recensement militaire (garçons et filles)**

Où ? Mairie de votre domicile

Vous devez vous faire recenser le mois d'anniversaire de vos 16 ans. Présence indispensable du mineur avec livret de famille, carte d'identité, (du certificat de nationalité française s'il y a lieu).

* **Certificat de vie commune**

Si vous vivez en union libre, certains organismes peuvent vous attribuer des avantages. Vous aurez alors besoin de prouver que vous vivez en couple et de fournir un certificat de vie commune (ou de concubinage). Avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et des justificatifs de domicile

***Mariage**

Où ? Mairie du domicile d'un ou des futurs époux, service état civil
Avec dossier à retirer en mairie..

***Logement**

Des dossiers pour l'obtention d'un logement social (ADIS HLM, VIVARAIS HABITAT)
peuvent être retirés en mairie.

***Déclaration de décès**

Où ? Mairie du lieu du décès, service état civil
Avec livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès, pour les étrangers
carte de séjour (24 heures suivant le décès).

***Concessions cimetière**

Où ? Mairie, service état civil pour acquisition après un décès ou renouvellement
(être domicilié sur la commune).

***Certificat d'hérédité**

Où ? Au notaire
Le certificat d'hérédité permet, dans les successions simples, d'établir la qualité d'héritier.
Avec livret de famille à jour du défunt, pièce d'identité du demandeur et nom et adresse
des héritiers.

***Extrait de naissance, de mariage, de décès**

Où ? Mairie où a eu lieu l'événement, service état civil
Avec indication des: nom, prénom, date de l'événement, filiation (noms et prénoms des pères
et mères) pour une naissance et joindre une enveloppe timbrée pour le retour.

***Perte de papiers**

Où ? Déclaration de perte à établir en mairie (pour le vol en gendarmerie)
La mairie vous aide pour constituer des demandes de duplicata de permis de conduire,
de carte grise, de livret de famille...

***Carte nationale d'identité (CNI) valable 10 ans**

Où ? Mairie du domicile service état civil
Avec liste des pièces à retirer en mairie. Il faut compter un délai de 4 semaines pour
obtenir une nouvelle carte d'identité. Présence obligatoire du demandeur au dépôt.
La perte ou le vol d'une CNI entraîne l'achat d'un timbre fiscal de 25€.
Passeport à établir en mairie de Largentière.
Visa à établir en consulat ou ambassade du pays concerné.

***Titres de séjour/carte de séjour pour étrangers hors CEE**

Où ? Préfecture
Liste des pièces au service état civil de la mairie.
Attention! ne pas attendre que le timbre soit périmé.

***Attestation d'accueil**

Où ? Mairie du domicile
Pour les étrangers extérieurs à la CEE pour 1 séjour à Rosières dans leur famille
Liste des pièces au service état civil.

***Inscription liste électorale**

Où ? Mairie de votre domicile, service état civil
Lorsque vous venez d'arriver sur la commune, avoir 18 ans, être ressortissant
européen. Inscription du 1er janvier au 31 décembre.
Avec une pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité.



***Signatures légalisation**

Où ? En mairie, service état civil

La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).

Démarche à effectuer par l'intéressé, présenter la pièce à légaliser accompagnée d'une carte d'identité sur laquelle figure la signature.

*Permis de conduire

Où ? En préfecture

Imprimé disponible au service état civil de votre mairie.

***Demande d'immatriculation d'un véhicule**

Où ? En mairie de votre domicile et envoi en préfecture pour réaliser la carte grise.

Liste des pièces en mairie.

La mairie peut vous délivrer également des certificats de non-gage, des certificats de vente, des feuillets en cas de visite médicale pour le permis de conduire...

***Titre de réduction pour transport**

Où ? En mairie de votre domicile

Pour les personnes âgées de + de 60 ans, familles nombreuses, étudiants, chômeurs...





osmose
paysage

architecte-paysagiste
193 allée des cyprès
26740 Sauzet
04 75 54 63 72
osmose.paysage@me.com

AMENAGEMENTS
D'ESPACES PUBLICS

EXPRESS SERVICE 07

TRAVAUX DE FINITION • DÉPANNAGES • RÉPARATIONS • CARRELAGES & FAÏENCES
NETTOYAGE des BÂTIMENTS • JARDINAGE • ENTRETIEN de PISCINES ELAGAGE
PETITS TRAVAUX • SURVEILLANCE • AGENCEMENT MONTAGE de MEUBLES ...

"Le village" 07260 ROSIÈRES
Tél : 06.33.82.67.32
express.service07@wanadoo.fr

Auberge
de la
Couronne



Hôtel - Restaurant - Café - Salle de réception

Cuisine aux accents ardéchois et provençaux *Terrasse rafraîchie et terrasse coté jardin*
Menus et carte à partir de 18,50 €
Menu relais à 14 €
Carte salades de 12h à 19h

Hôtel : 15 chambres rénovées

2 chambres accessibles et équipées
mobilité réduite

RD 104 - Notre dame
07230 Lablachère

04.75.36.96.77

www.aubergedelacouronne-ardeche.com

Salle de réception voûtée
Parking privé

Weldom

*C'est simple
comme Weldom*



Bricoler, décorer, jardiner

VEDEL S.A.S. ZA "les vernades" 07260 ROSIÈRES 04.75.39.41.48

ANNONCEURS



Naissances

SALEL Hugo né le 5 janvier 2011 à Aubenas
De SALEL Matthieu et DOISNE Florence
MAURICE Liliana née le 9 février 2011 à Aubenas
De MAURICE Jimmy et GEORGES Mélissa
DESCHANEL Noah né le 13 juin 2011 à ROSIERES
De DESCHANEL Laurent et PERON Nathalie
MOULIN Alix née le 27 juin 2011 à Aubenas
De MOULIN Laurent et PEREZ Marion
SANAGHEAL Mathis né le 18 juillet 2011 à Aubenas
De SANAGHEAL Fabien et PEREIRA Mélody
GUIMARD Anouk née 21 juillet à Aubenas
De GUIMARD Philippe et SERRET Karine
SANÉ Ismaëla né le 23 juillet 2011 à ROSIERES
De SANÉ Baboucar et SELIC Estelle
ROGAL Mathys né le 08 novembre 2011 à Aubenas
De ROGAL Bruno et MASSENHOVE Mélanie
BOUDEHANE Nathan né le 28 novembre 2011 à Alès
De BOUDEHANE Maroua

Baptêmes Républicains

DAILLY Noa le 30 juillet 2011
DAILLY Paul le 30 juillet 2011
SANAGHEAL Mathis le 19 novembre 2011
LEPRINCE Kenza le 19 novembre 2011





Mariages

BODET Christophe et GIRAUD Gisèle le 26 février 2011
KOWALSKI Maxime et RUNTZ Valérie le 26 mars 2011
DEVES Nicolas et ROURE Séverine le 30 avril 2011
GONÇALVES MARINHO José et FRECHET Soëli le 14 mai 2011
TROUILHAS Gérard et GADONNEIX Brigitte le 09 juillet 2011
PIEROZYNSKA Justyna et DE KERMADEC Jean-Marc le 20/08/2011

Décès

VERDIER Jacques 14/10/1925 – 08/01/2011
JULIEN Aristide 22/03/1920 – 09/02/2011
AYGLON veuve DOURS Rosa 24/07/1926 – 13/04/2011
DEGUILHEM Roger 11/08/1956 – 12/05/2011
LANTERNE Jackie 16/01/1943 – 27/05/2011
CORTS épouse PAUL Eugénie 14/05/1917 – 12/06/2011
MOULIN Jean 13/02/1922 – 20/06/2011
DÉGUILHEN veuve SEVEYRAC Marie 31/05/1921 – 13/07/2011
CHALVET épouse DESCHANEL Christiane 29/01/1944 – 01/08/2011
BLANC épouse VERMALE Odette 24/12/1917 – 16/08/2011
MANCA épouse LAVAL Angéline 13/02/1936 – 20/08/2011
SIDOBRE Jean 09/11/1944 – 28/09/2011
BÉNÉTEAU Jacques 12/09/1933 – 28/10/2011
CODOL épouse CHOTIN Marie-Thérèse 22/12/1924 – 07/12/2011
BONNAURE Pierre 26/11/1924 - 24/12/2011
CEYTE Jean 19/06/1938 - 28/12/2011
BONNAURE épouse JULIEN Blanche 18/03/1921 - 29/12/2011



RISQUES INCENDIE

Débroussaillage : la réglementation

Arrêté n°2004/01/907 du 13/04/04 - Arrêté n°2005/01/539 du 07/03/05

Généralités

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie. Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage : ·ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ; ·diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ; évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation. Le débroussaillage est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

Comment débroussailler ?

Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie

·En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;

·En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres,

·En éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie.

En cas de non respect de la réglementation ?

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1.500 €. Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et prévoir une amende de 30 € par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage.

La commune, en dernier recours et après mise en demeure, peut faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter tous les frais.

En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.



17



24 h avant le début de l'autorisation de brûlage

- ★ ACCESSOIRES
- ★ AMORTISSEURS
- ★ BATTERIES
- ★ ECHAPPEMENT
- ★ FREINS
- ★ TRAIN AV / AR
- ★ VIDANGE



EURO TYRE
RESEAU EUROPEEN DES PNEUMATIENS CONSEIL

FRANCK PNEUS

04.75.39.40.00
Route d'Aubenas 07260 JOYEUSE

Conception, Réalisation, Impression.

Création Graphique

PUBLICITÉ

Empreinte

- ◆ Panneaux, Enseignes, Véhicules
- ◆ Décors, Bâches, Adhésifs
- ◆ Lumineux, Néons, Leds
- ◆ Affiches, Flyers, Brochures, Plaquettes
- ◆ Impression textile ...



R.D. 104 07260 ROSIÈRES Tél: 04.75.39.91.64 Courriel: empreintepub@aol.com www.impression-numerique-ardeche.com

artisan créateur depuis 1988



JLD Créations

Pour votre cuisine,
jouez la carte différence !

07230 LABLACHÈRE 04.75.36.69.75
07200 ST. ETIENNE de FONTBELLON 04.75.93.82.11



OPTIQUE

CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ
07260 ROSIÈRES
Tél/Fax 04 75 36 86 74

Annonces

·Bruits de voisinage

Principe

Le bruit de voisinage est défini comme tout bruit portant atteinte, dans un lieu public ou privé, à la tranquillité du voisinage. La loi distingue 3 types de bruit de voisinage :

·Les bruits domestiques :

- provoqués par un individu qu'il soit locataire, occupant ou propriétaire de son logement (cris, talons, chants...),
- provoqués par l'intermédiaire d'une chose dont on a la garde (outil de bricolage, instrument de musique, pompe à chaleur, éolienne...),
- provoqués par l'intermédiaire d'un animal dont on est responsable.

·**les bruits résultant d'une activité professionnelle**, sportive, culturelle ou de loisir organisée de façon ponctuelle ou soumise à autorisation,

·**les bruits provenant de chantiers** (marteaux-piqueurs et autres engins) et d'infrastructures de transport (autoroute, avion...).

Bruits sanctionnés

L'infraction est constituée dès lors que le bruit cause un trouble anormal de voisinage et ce, même si la tranquillité d'une seule personne est troublée. La notion de trouble anormal du voisinage a été créée par la jurisprudence. Elle repose sur le principe selon lequel toute personne doit nécessairement tolérer de la part de ceux qui l'entourent une certaine dose de désagrément inhérent au voisinage. Il y a cependant un seuil au-delà duquel ces désagréments ne sont plus supportables, c'est ce que les juges appellent "les limites des inconvénients normaux du voisinage". C'est le franchissement de cette limite qui amène les juges à accorder la réparation du trouble.

Moment

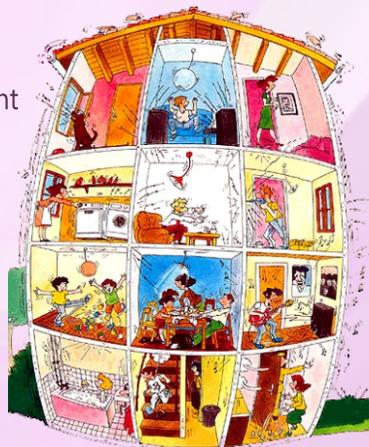
L'infraction peut être commise à n'importe quel moment de la journée. On parle de bruit diurne lorsqu'il se produit durant la journée entre 7 h et 22 h et de bruit nocturne lorsqu'il apparaît entre 22 h et 7 h.

Critères d'appréciation

Pour apprécier le franchissement de la limite de l'inconvénient normal du voisinage, les juges étudient les situations au cas par cas, généralement en fonction de 5 critères :

la durée et le moment où le bruit se produit (bruit diurne ou bruit nocturne), **son intensité, sa répétition, le lieu où il se produit** (zone rurale ou urbaine).

Les juges peuvent considérer, par exemple, que la présence d'un poulailler à la campagne peut être mieux tolérée qu'à la ville, l'âge de la personne qui subit le trouble. Un seul de ces critères suffit pour constituer l'infraction sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures acoustiques pour vérifier l'intensité du bruit .



..

Plantations

Principe

La loi interdit de planter toute espèce d'arbre donnant sur une propriété privée contigüe, à moins de respecter une certaine règle de distance et de hauteur par rapport à cette propriété.

Règle de distance et de hauteur

En l'absence et de règlements particuliers précisés notamment par un plan local d'urbanisme, toute plantation doit avoir :

- **une distance** minimale de 0,50 mètre de la limite séparative du terrain voisin, Cette distance est mesurée à partir du milieu du tronc.
- **et une hauteur** maximum de 2 mètres. Cette règle cesse lorsque l'arbre est planté à une distance d'au moins 2 mètres de la limite des propriétés. Cette hauteur est mesurée depuis le sol où l'arbre est planté jusqu'au point le plus élevé de l'arbre. Il est donc fait abstraction des éventuelles différences de niveau entre terrains voisins

Terrain en friche

Principe

Le propriétaire d'un terrain privé qu'il soit agricole ou non, qui laisse son terrain en friche, c'est-à-dire qui ne l'entretient pas, peut causer un préjudice aux propriétaires des terrains voisins

Démarches

Il convient d'adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant de bien vouloir défricher son terrain. Lorsque le propriétaire du terrain litigieux est inconnu, c'est au maire qu'il appartient de faire des recherches et d'obliger le propriétaire à entretenir son terrain. Si le propriétaire n'est pas retrouvé, le maire dresse un procès-verbal d'abandon de terrain et ordonne les travaux nécessaires. Il est également possible de s'adresser à la direction départementale .

Servitude pour "Tour d'échelle"

Les juges accordent en général un droit de passage temporaire (appelé dans le jargon juridique « servitude de tour d'échelle ») sur la propriété voisine lorsque :

- des travaux s'avèrent indispensables qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de réfection ou de réparation) ;
- que le passage sur le terrain voisin est obligé ;
- que le passage est limité dans le temps et dans l'espace.

Important ! Si des dégradations ont lieu du fait des travaux, vous devrez à votre voisin une indemnité.

PERMIS DE CONSTRUIRE

·**RIBA** représenté par Mr Reyes Jean-Louis - Les Granges

Création d'un entrepôt de stockage en extension d'un bâtiment industriel – accordé le 06/04/2011

·**SERRET Flavien** – Gerbaudy

Habitation individuelle – accordé le 30/04/2011

·**SERRET Fernand** – Gerbaudy

Habitation individuelle accordé le 12/05/2011

·**SOCIÉTÉ SOFIVA PÉRIPHÉRIE** représenté par Mr Peyregne Daniel – Centre commercial Les Vernades

Construction d'un commerce équipement de la personne – accordé le 17/05/2011

·**INTARTAGLIA Daniel** – Le Fayet

Extension et surélévation d'une habitation existante – accordé le 14/06/2011

·**CHOTIN Aurélie** – Le Suet

Habitation individuelle – accordé le 04/07/2011

·**THOMAS Yvonne** – Chabrel

Surélévation de la toiture pour aménager les combles – accordé le 05/07/2011

·**COMMUNE DE ROSIERES** représenté par Martin Gérard – Avenue André Jean

Aménagement de l'école et construction d'une cantine scolaire – accordé le 28/07/2011

·**SERRET Alain** – Terouilhas

Implantation de 18 tunnels pour stockage de caravanes – accordé le 07/08/2011

·**BARBE Jacky** – La Crotte

Habitation individuelle – accordé le 31/08/2011

·**TESTUD Jean-Marie** – Maison Neuve

Habitation individuelle – accordé le 16/09/2011

·**BOISSIN Serge**

Création d'un abri pour voiture, un séjour ainsi que d'une terrasse en extension d'un gîte – accordé le 22/09/2011

·**REY Christelle** – Quartier Les Mouleyres

Rénovation habitation, création et modification d'ouvertures et modification du porche – accordé le 17/10/2011

·**SERRET Karine** – Genette

Habitation individuelle – accordé le 03/11/2011

·**BALAZUN Lilian** – Quartier Le Serre Balbiac

Extension d'une maison habitation – accordé le 12/12/2011

·**THIS Stéphane** – Le Verdeyre

Garage – accordé le 12/12/2011



DECLARATIONS PREALABLES

·**SCI Mathias** représenté par **TOURNIER Xavier** – Les Vernades
Création et modification d'ouvertures

·**ZIELKE Florence** – Bruguet
Division de parcelles destinées à la construction d'une habitation

·**LEPETIT Marc** – Les Croix lieu dit Balbiac
Changement de destination d'un garage en habitation

·**LEPETIT Marc** – Les Croix lieu dit Balbiac
Terrasse

·**ROYE Guy** – Mercoire
Pose de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture

·**ENGHELS Marie** – La Ravatière
Piscine semi-enterrée

·**SERVIÈRES André** – Le Saut du Loup
Abri de jardin

·**SARL FONCIER ET DÉVELOPPEMENT** – Quartier Genette
Division foncière

·**RAEMBOCK Jacques** – Les Chautards
Dalle de béton + abri de jardin bois

·**OUDOUX Félix** – La Crotte
Piscine et abri jardin

·**SERROUL Joseph et Catherine** – Le Moulin
Mise en place d'un escalier extérieur et d'un balcon

·**BOIDIN Sandrine** – Nuelle
Châlet structure bois pour habitation

·**SDE 07** – Le Sablas
Mise en place d'un transformateur électrique de distribution publique

·**GUILHAUMON Jacques** – Le Roure Balbiac
Piscine et abri de jardin

·**AB GEOMETRIE** – Les Vignes
Projet d'aménagement

·**CHARBONNEYRE Serge** – Mondafonne
Abri véhicule

·**AUGUSTIN Jacqueline** – Les Croix
Création de trois terrains à bâtir

PERMIS DE CONSTRUIRE

Définition

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

Travaux sur les constructions nouvelles

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation. Par exception, sont notamment dispensés d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé : les constructions qui créent entre 2 et 20m² de SHOB (**DEMANDE DE D.P.**) les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2m².

Travaux sur les constructions existantes

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à permis de construire. Par exception, un permis de construire est notamment exigé pour : l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m² de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable, le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment, la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Recours obligatoire à un architecte

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la [surface hors oeuvre nette \(SHON\)](#) de la futur construction dépasse 170 m².

Constitution du dossier

La demande de permis de construire doit être effectuée à la mairie de la commune où est situé le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire : [Cerfa n°13406*01](#) (demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes). Ce formulaire doit être utilisé pour les projets de construction d'une nouvelle maison individuelle d'habitation et ses annexes (garage, piscine, par exemple) ou pour tous les travaux sur une maison individuelle existante. Si le projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, il est possible d'en faire la demande directement sur le formulaire : [Cerfa n°13409*01](#) (demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions). Ce formulaire de demande doit être utilisé pour tous les projets de construction ou d'aménagement autres que la construction d'une maison individuelle d'habitation et/ou ses annexes. Si le projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, il est possible d'en faire la demande directement sur le formulaire.

Pièces à fournir

Quel que soit le permis de construire demandé, la demande doit être complétée par un dossier constitué notamment des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice du formulaire choisis) :

- un plan de situation du terrain,
 - un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier,
 - un plan de coupe du terrain et de la construction,
 - une notice décrivant le terrain et présentant le projet,
 - un plan des façades et des toitures,
 - une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage.
- La demande de permis de construire et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en 4 exemplaires.

Un exemplaire supplémentaire peut être demandé notamment lorsque le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un bâtiment historique et qu'il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Dépôt du dossier

Le dossier complet (demande de permis de construire et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie où est situé le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Délai d'instruction

La mairie adresse un récépissé qui indique le délai d'instruction du dossier.

Elle dispose d'un délai :

- de 2 mois pour instruire une demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, 3 mois pour une demande de permis de construire ou permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions, si le dossier est complet - ou de 1 mois, pour réclamer les pièces manquantes, par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique (si l'intéressé a accepté ce mode de transmission) s'il est incomplet. Dans ce cas, l'intéressé dispose de 3 mois pour compléter son dossier. Ce n'est qu'une fois que le dossier est complet que la mairie peut instruire le dossier.

Réponse de l'administration

Lorsque la mairie autorise, par un arrêté, la réalisation du projet de construction tel qu'il est décrit dans la demande de permis de construire, elle adresse cet arrêté en recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique.

L'arrêté peut également imposer des prescriptions ou adaptations mineures (changement de couleur par exemple). Ces modifications imposées par l'administration sont motivées. En l'absence de réponse de l'administration à l'issue du délai d'instruction de 2 mois, l'intéressé bénéficie en principe d'un permis de construire tacite. L'administration a alors 2 mois à compter de l'obtention du permis tacite, pour faire savoir à l'intéressé les éventuelles contributions financières qu'il aura éventuellement à supporter.

Recours contre le refus d'obtention d'un permis de construire

Lorsqu'un permis de construire a été refusé, le demandeur a la possibilité de demander à l'autorité qui a pris l'acte (en général le maire) de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette tentative amiable échoue, le demandeur peut s'adresser au président du tribunal administratif du lieu où se situe le terrain pour solliciter l'annulation du refus de permis de construire. Le demandeur a 2 mois à compter de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception. La requête du demandeur doit exposer clairement les raisons qui permettent de justifier son droit à l'obtention du permis de construire. Si l'intéressé obtient gain de cause, l'administration doit alors à nouveau se prononcer sur la demande de permis de construire.

**AFFICHAGE du PERMIS
OBLIGATOIRE
SUR LE CHANTIER**



**L'installation, en dehors des terrains de camping
et parcs résidentiels de loisirs,
d'une caravane ou d'une résidence mobile **EST INTERDITE****



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2011

De l'entretien des chemins aux grands projets dits structurants, ils vont tous dans le même sens : améliorer l'existant et créer ce qui manque pour le plus grand profit de la commune toute entière. En améliorant la voirie communale et en entretenant les fossés ou en les busant nous améliorons la sécurité et nous luttons contre les dégâts des eaux. C'est ainsi qu'en 2011, nous avons sollicité le Syndicat Intercommunal de Voirie et de travaux annexes dit SITVA à plusieurs reprises :

- **Pour la reprise des routes** à Gounelle, Le Fieu, Augnac, L'estourel, Bruguet, La Crotte.
- **La remise en état des chemins** des Hautes Salelles, de Cayrayre et du Vignal.
- **Le goudronnage** de la place de l'abri bus route de Laurac ainsi qu'entre le Saut du Loup et Augnac ainsi que celui d'une partie de la route aux Granges et le busage et goudronnage du bas de la route de Nuelle

- **La pose** d'un enrobé sur le chemin sous l'église
- **Le curage des fossés** et canaux des Vernades et du Rouseyret

Dans le même ordre d'idée, nos employés de la voirie sont intervenus pour :

- **Poser une grille d'évacuation** des eaux et bourrelet béton à l'Estourel
- **Reconstruire un mur** aux Chautards ainsi qu'en contrebas de la route au Saut du Loup
- **Curer les fossés** et les abords de centaines de mètres de voies communales
- **Installation de buses** au Vignal, route de Balbiac

- Changer de très nombreux **panneaux directionnels**

Enfin pour clore cette énumération, une entreprise procédait au renforcement en béton du bas du chemin de la passerelle à Ribeyre-Bouchet.

D'autres travaux ont été réalisés par nos employés municipaux pour la sécurité de nos enfants, notamment **les dalles de quatre abris-bus** sur la route de Laurac et à Balbiac alors qu'un ferronnier réalisait les abris.

En ce qui concerne le patrimoine communal :

- Nos employés communaux ont construit **l'abri poubelles** Route de Laurac où l'on y retrouve des containers verres et papiers.

- **Une mezzanine en bois** a été installée par nos employés dans l'entrepôt communal situé au centre du village ce qui en double approximativement sa superficie.

- **La toiture de la mairie** a été entièrement refaite avec une isolation des combles.

- **Le chauffage de l'église** a été contrôlé et remis en état.

- **Le columbarium** a été changé de place et un deuxième a été acheté.

- **Le terrain autour de l'espace multisports** a été réaménagé : des arbres et arbustes ont été plantés tout autour ainsi que le long du bâtiment de l'école pour ombrager sa façade sud.

- Enfin nous avons investi dans **l'achat de matériel professionnel pour équiper nos employés** : tondeuse, compresseur, disqueuse, groupe électrogène, taille haies, scie circulaire, karcher, perceuse et acheté une lame à neige ainsi qu'une mini pelle Volvo neuve et sa remorque.

Notre réseau électrique basse tension a été et va être amélioré. 12 opérations dont 5 extensions, 6 renforcements et 1 alimentation ont eu ou vont avoir lieu sur la commune.

Ces travaux suppriment en autre partout où c'était le cas les baisses de tension et sont réalisés avec une participation communale minime. Ils sont placés sous la responsabilité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.

Un agent de surveillance de la voie publique a été recruté en juillet/août 2011 avec pour mission la surveillance du stationnement, notamment vers le Soldat et de faire des rond sur la commune. Il a essentiellement une mission préventive.





Projets 2012

-Projet d'aménagement de la place publique :

Le 14 octobre 2011 lors d'une réunion publique à la salle polyvalente, le maire et son adjoint à l'urbanisme, aidés par les concepteurs du projet : les architectes Soler-Gasseng et G. Leinaud du cabinet RCI ont présenté les projets d'aménagement de la place et de construction d'un bâtiment abritant l'Office de Tourisme et cinq commerces.

La place, réaménagée, comporte un parking d'environ 45 places et des bâtiments disposés en U autour d'un square pavé au centre duquel s'inscrit une fontaine.

Quant aux sanitaires publics, ils trouvent place dans le nouveau bâtiment. La prochaine étape sera le montage juridique et financier de l'opération que nous allons confier à un avocat spécialisé.

-La limitation à 30 km/h sur l'avenue André Jean ne servant pas à grand chose, nous allons installer des ralentisseurs pour la sécurité de tous et des enfants en particulier.

-Le pont de Blajoux a souffert des fortes crues de la Beaume de l'an passé. En collaboration avec le SIVTA et en accord avec la police de l'eau nous allons consolider les berges au moyen de blocs calcaires qui sont déjà sur place.

-Après l'extension et l'aménagement du columbarium, nous allons actualiser le règlement des cimetières et réaménager les allées de la partie récente de celui de Rosières.

-L'étude de la voie cycliste et du cheminement piétonnier de la route de Laurac au rond-point d'Intermarché est terminée. Nous souhaitons que ce point noir pour la sécurité, notamment des piétons qui longent la route, soit rapidement supprimé et entamer les travaux en 2012.

-Nous avons pris RDV avec le SDEA pour les 1ères études de **réhabilitation de la Mairie**. Nous souhaitons revoir la disposition des bureaux et utiliser le 1er étage en créant un escalier intérieur.

-Le syndicat de Rivières Beaume Drobie porte le projet, avec les communes de Joyeuse et de Rosières, de **réaménagement du Petit Rocher par un barrage pérenne** et la création en aval sur les deux rives **d'un sentier de randonnée et de découverte**. L'étude de faisabilité du barrage est terminée et la recherche des financements en cours.

-En ce qui concerne **la zone intercommunautaire artisanale du Barrot**, la CdC Beaume Drobie a missionné un cabinet d'études pour chiffrer son aménagement. Aucune conclusion définitive n'a pour l'instant été tirée.

-L'aménagement du carrefour de Chapias est une initiative communale qui date de juin 2008 dont la réalisation dépend du Conseil général. Les études ont été présentées à la population de Rosières lors d'une réunion publique le 9/12/2011.

Les riverains vont être prochainement consultés

RESTAURANT



**BAR
GLACIER
PIZZAS A EMPORTER
PENSION
DEMI-PENSION
07260 ROSIÈRES**

RESERVATIONS: 04.75.39.51.50 & 06.83.05.86.36



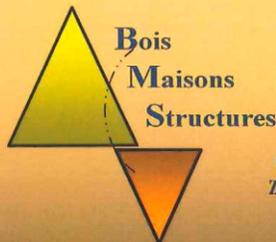
RHÔNE CEVENNES INGENIERIE

Ròse e Cevenas Ingeniariá

INGENIEURS CONSEILS

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Eau, Assainissement, VRD, Ordures ménagères, Conformité des périmètres de protection, Schémas directeurs Eau Potable, Schémas diag, Zonages assainissement collectif et autonome

Siège social : 4 Rue de la Bergerie - 30100 ALES - ☎ 04.66.54.23.40 - Fax : 04.66.54.23.44 - ales@rci-inge.com
 Agence : 2, Rue Hoche - 07200 AUBENAS - ☎ 04.75.89.97.50 - Fax : 04.75.89.97.59 - aubenas@rci-inge.com



**Bois
Maisons
Structures**

Charpente Couverture
Zinguerie Ossature Bois
Désamiantage

5 Ch. de Font Rome - 07200 AUBENAS.
 Tél : 04 75 89 04 45 Fax : 09 70 62 77 26
 Mail : bms.07@wanadoo.fr / www.bms-07.com



BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
 ■ Christian LATOURRE
 "Les fumades 07260 JOYEUSE

Tél: 04.75.39.56.39

Announceurs



Délibérations du conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2011

Achat de terrain I615 pour régularisation emprise de voirie – Zone commerciale
Achat de terrain I607 pour régularisation de la VC5A des Vernades
Réglementation des enseignes, publicités et pré-enseignes

Séance du 24 janvier 2011

Réfection du toit bâtiment mairie
Projet urbain partenarial – autorisation de signature
Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe

Séance du 9 février 2011

Attribution d'indemnités aux conseillers municipaux délégués
Désignation des délégués à la communauté de communes Beaume-Drobie
Convention de servitude EDF / Commune de Rosières – autorisation de signature
Aménagement de l'école de Rosières – Modalités de financement
Retrait de l'arrêté autorisant la prospection de " gaz de schiste "

Séance du 21 février 2011

Aménagement de l'école de Rosières (1ère tranche) – marché de mandat
Route de Nuelle –VCn°9, régularisation des actes notariés de cession
Route de la Domerguerie –VCn°12, régularisation des actes notariés de cession

Séance du 22 mars 2011

Achat de terrains quartier Genette
Désignation de délégué au SEBA
Achat de matériels périscolaires pour la salle de motricité
Achat de matériels roulants de voirie avant BP
Subvention communale Carnal'Fetti
Désignation d'un délégué titulaire au comité syndical du syndicat des rivières Beaume-Drobie
Désignation d'un délégué supplémentaire au comité syndical du SMAM
Attributions d'indemnités aux conseillers municipaux délégués
Achat de terrains quartier Genette

Séance du 12 avril 2011

Vote des trois taxes directes locales
Schéma de cohérence des activités de loisirs liées à l'eau et élaboration des profils des eaux de baignade
Aménagement de la place publique de Rosières avec implantation de divers locaux
– marché de mandat

Séance du 24 mai 2011

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe
Transfert au profit de la commune de Rosières de l'ancienne RD212 au lieu-dit Les Vignes
Demande au SDE07 pour renforcement et alimentation du Quartier Gerbaudy
Adhésion de la commune de St Genest de Beauzon à la compétence optionnelle de contrôle technique des installations d'assainissement non collectif
Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2ème classe
Changement d'horaires des cantonniers pour la saison estivale
Heures supplémentaires de l'agent d'entretien pour la période estivale
Décision modificative – vote de crédits supplémentaires
Décision modificative – régularisation sur l'équilibre global du budget 2011

Séance du 14 juin 2011

Aménagement de l'école de Rosières – Actualisation des modalités de financement
Convention pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école – année scolaire 2011/2012

Séance du 22 juin 2011

Délégation de signatures données par le conseil municipal au maire
Indemnité représentative de logement 2010 – souhait formulé par le conseil municipal

Séance du 11 juillet 2011

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
Virement de crédits dans la section dépenses d'investissement

Séance du 06 septembre 2011

Dissolution du Syndicat des transports scolaires du collège de Joyeuse
Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CDC Beaume Drobie déterminant les attributions de compensation
Consultation pour avis sur le projet SAGE
Achat de terrains quartier Genette
Décision modificative – régularisation comptable

Séance du 04 octobre 2011

Convention de mise à disposition du service médecine professionnelle " santé au travail "
Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
Décision modificative – régularisation comptable
SEBA –Demande d'adhésion à la compétence assainissement de la commune de St André de Cruzières

Séance du 12 octobre 2011

Mise en œuvre d'une procédure de déclassement d'une place publique
Taux de la taxe d'aménagement de la commune de Rosières

Séance du 08 novembre 2011

Concours du receveur municipal –attribution d'indemnité
Demande de prêt à court terme à la caisse régionale du crédit agricole – extension école
Demande de prêt à moyen terme à la caisse régionale du crédit agricole – extension école

Séance du 06 décembre 2011

Compte Administratif 2010 et budget primitif 2011 ZAEC Barrot
Garderie scolaire – Changement de Tarif
Régularisation suite à un document d'arpentage
Encart publicitaire dans le bulletin municipal 2012
Régularisation comptable par un vote de crédit complémentaire
Soutien contre la libéralisation des droits de plantation

Actualités école de Rosières

En 2010-2011, l'école a accueilli 109 élèves répartis dans 5 classes.

Les enfants de GS-CP-CE2-CM1-CM2 ont pu bénéficier de l'apprentissage de l'anglais avec une intervenante prise en charge par la commune. Ils ont également bénéficié d'un cycle de natation de 10 séances financé par le syndicat mixte de la piscine.

Dans le cadre d'un projet sécurité, ils sont allés visiter la caserne des pompiers de Joyeuse.

Diverses actions ont pu être organisées :

- un spectacle de Noël offert par le CCAS
- une sortie au musée de la préhistoire à Ornac
- une sortie au planétarium de Lyon
- une sortie au musée du vent de St Clément
- une sortie à Anduze (bambouseraie + train des cévennes)

La classe de CE1 a participé au projet « classes qui dansent » ; dans ce cadre un spectacle a été proposé à toute l'école. Les CM1-CM2 se sont initiés à l'architecture dans le cadre d'un projet proposé par le conseil général. La nuit de la chouette organisée en partenariat avec la FRAPNA a remporté un vif succès. La fête de l'école a clôturé l'année. Toutes ces actions ont été possibles grâce au financement de la mairie, du Sou des écoles et de la coopérative scolaire.

Aménagement d'une 5^{ème} classe et restructuration du groupe scolaire

La commune a lancé un important programme de restructuration de l'école communale. Les travaux ont commencé à la rentrée 2011 et seront terminés pour la rentrée en septembre 2012.

Le projet consiste en :

- la construction d'une nouvelle cantine, ce qui permettra la livraison des repas à partir du parking de la salle polyvalente, et d'un nouveau préau,
- l'aménagement de la cantine actuelle pour en faire une 5e classe,
- l'aménagement d'une salle d'activités par la fermeture du préau actuel.

Le coût total de l'opération est de **550 000€ H.T** dont une subvention de **192 500€ de l'Etat, 92 000€ du conseil général**. Restera à la charge de **la commune 265 500€**.



TOURANCHEAU Christophe
PLOMBIER ZINGUEUR
04.75.36.33.59
06.87.78.55.07
 "les vernades" 07260 ROSIÈRES
A toutes fuites !
 c.tourancheau@orange.fr



TOURANCHEAU Philippe
Petits travaux de maçonnerie
04.75.36.33.59 "les vernades"
06.43.57.57.61 07260 ROSIÈRES



AMMANN YANMAR **S.A.R.L. ROSIÈRES MACHINES AGRICOLES** **pasquali**
Mobil **BERTHOUD agricole**
 lubrifiants
 Centre Commercial 07260 ROSIÈRES
Vente Neuf & Occasion - Réparations
Tél : 04.75.39.52.41 Fax : 04.75.36.47.12

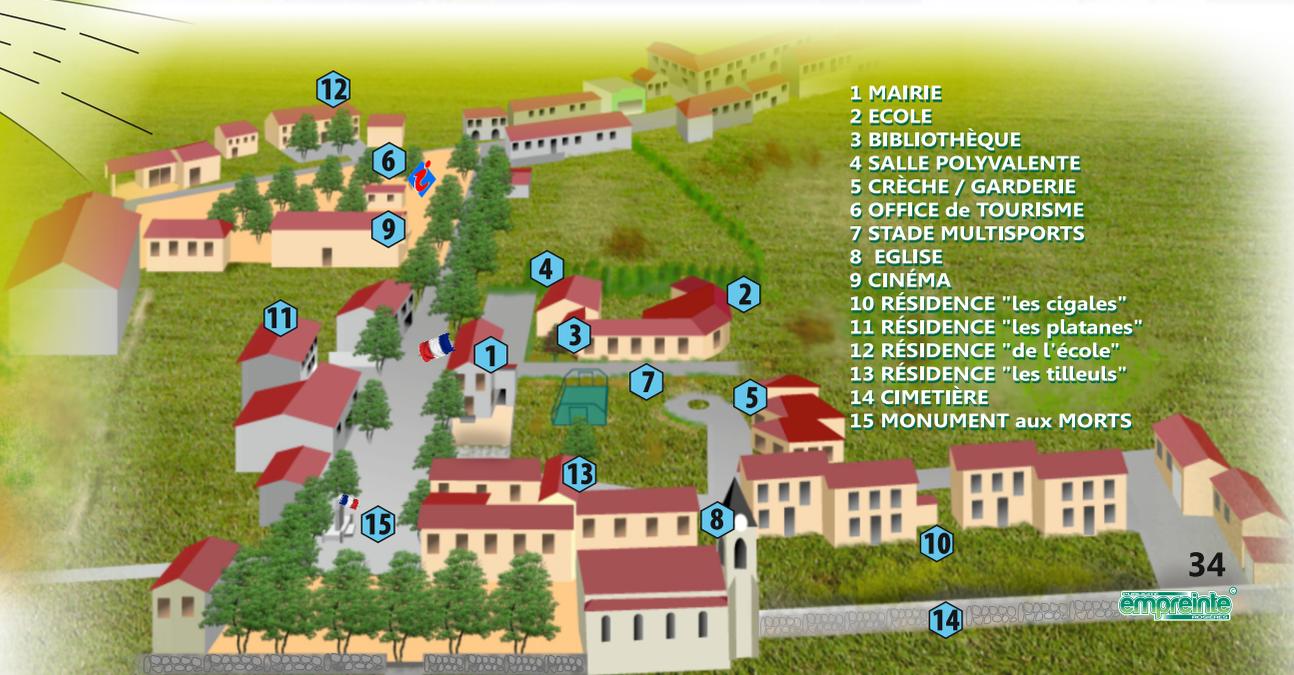
La Figue Sauvage
Produits Régionaux
 Fabienne FENDER
PLACE DE LA GARE 07260 JOYEUSE
Tél : 04.75.36.02.79
 www.lafiguesauvage.com

- CHÂTAIGNE
- FIGUE
- MIEL - CONFITURES
- NOUGATS
- HUILE D'OLIVE
- FROMAGE DE CHÈVRE
- SAUCISSON
- CARTAGÈNE
- VINS - LIQUEURS
- GLACES TERRE ADÉLICE
- LAVANDE
- PANIERS GOURMANDS
- THÉS - CAFÉ ...

Annonces



Commune de
ROZIÈRES
ARDÈCHE MÉRIDIONALE
PLAN DE SITUATION





SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens
a de l'avenir →

AGENCE de JOYEUSE

Route Nationale 07260 JOYEUSE
Tél 0.810.000.865 Fax 04.75.36.96.88

MANU CONSTRUCTION RÉNOVATION

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

TAILLE de PIERRES



04.75.39.94.65. & 06.80.20.88.76

e-mail: info@manu-cr.com

www.manu-cr.com

Annonces



L'Accueil de Loisirs de la Communauté Beaume -Drobie, géré par l'Association Rosières Enfance Loisirs (AREL) a fonctionné en 2011 dans l'Ecole de Rosières pour la quatrième année consécutive. Il a accueilli sur 49 jours d'ouverture (Hiver, Printemps, Eté et Toussaint) 162 enfants différents, âgés de 4 à 12 ans et issus de 104 familles et proposé de nombreuses activités éducatives, artistiques, ludiques et sportives ,des sorties et un séjour d'une semaine au lac de Villefort pour les plus grands.

Son succès est incontestable puisque la moyenne annuelle de fréquentation atteint 85 %. Depuis Septembre, il est également ouvert le mercredi et accueille des enfants pour la journée ou la demi-journée.

UN IMPORTANT CHANGEMENT SE PRODUIRA EN 2012.

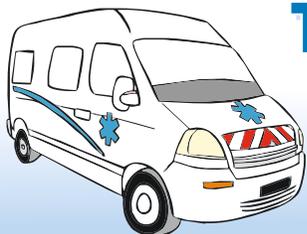
- Pour les vacances d'hiver: du 14 au 23 Février , les vacances de Printemps: du 10 au 19 Avril, et les accueils du mercredi, L'ACCUEIL SE FERA A ROSIERES.

-A compter des vacances d'été l'ACCUEIL DE LOISIRS SERA TRANSFERE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LABLACHERE en attendant la construction du nouveau centre sur le terrain " Le Plot"mis à disposition par la Commune de LABLACHERE

-**vacances d'été:**du 11 au 31 Juillet et du 1 au 17 Août , **vacances de Toussaint:** 29 Octobre au 2 Novembre, ainsi que les accueils du mercredi.

contact : 06 47 73 07 20





TAXI AMBULANCE V.S.L.

MISE A DISPOSITION
D'UN SERVICE POMPES-FUNÈBRES

S.E. **IEDRA Jean-Pierre**

Toutes Distances

04.75.39.40.45 07260 JOYEUSE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Christophe MARTIN

04.75.36.32.49 & 06.22.60.53.73

- Neuf & Rénovation
- Chauffage-électrique
- Automatismes :
Portes
Portails
Volets roulants...
- Interphones Vidéophones

Dépannage



Groupama

Toujours là pour moi.

Assurances - Placements - Banque

A votre service

dans le centre de Joyeuse

du Lundi au Samedi de 9h à 12 h

après midi sur R.D.V.

Tél. 04 75 39 59 48

Annonces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE - ACTUALITÉS



La communauté de communes du Pays Beaume-Drobie travaille sur plusieurs dossiers importants. Parmi eux, deux sont particulièrement d'actualité.

La CUMA "Envie de Châtaigne", accompagnée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et soutenue dans son projet par la Commune de Rocles, a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Beaume Drobie pour la construction d'un atelier économique de transformation, de conditionnement et de stockage de châtaignes sèches à Rocles. Ce projet rentre dans le cadre de la politique communautaire d'aide au maintien et au développement des filières agricoles de qualité. Il permet de soutenir une initiative locale portant sur le développement de la filière "AOC Châtaignes d'Ardèche"

et contribue à la structuration de la filière châtaigne sèche en Ardèche méridionale. Cet atelier de 450 m², situé à Rocles, permettra à la CUMA "Envie de Châtaignes" de développer son activité en disposant d'un atelier fonctionnel respectant les règles d'hygiène et de sécurité et la démarche HACCP (hygiène et sécurité des aliments,...), de mettre en commun leurs moyens de production (moulinage et conditionnement en un seul endroit dans un espace adéquat), de réduire les coûts énergétiques et de transport en s'implantant à proximité des lieux de production et sur un circuit des transporteurs facilité. Tout cela aboutira au final à développer l'activité, avec l'entrée de nouveaux adhérents à la CUMA et à améliorer les conditions de travail.

La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage de cette opération et la CUMA "Envie de Châtaignes" sera locataire des lieux.

Un protocole d'accord est en cours d'élaboration. Celui-ci pourra être signé par la CUMA et la Cdc en début d'année 2012. Dès lors, les dossiers de demande de subvention pourront être déposés, les autorisations des financeurs obtenues pour le démarrage effectif de l'opération.

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, la communauté de communes ouvre prochainement un relais assistantes maternelles qui sera implanté à Lablachère. Les relais assistantes maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les Ram apportent aussi aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Le RAM du Pays Beaume-Drobie sera animé par une professionnelle de la petite enfance recrutée à cet effet par la communauté et ouvrira à la mi-février.

Le centre de loisirs AREL continuera à accueillir les enfants aux vacances scolaires et les mercredis, dans l'école de ROSIERES, jusqu'à l'été 2012, date à laquelle il sera transféré à l'école de Lablachère en raison de la poursuite des travaux de réaménagement de l'école de ROSIERES.

La Communauté a engagé les études nécessaires à la réalisation d'un centre d'accueil enfance loisirs, relais d'assistantes maternelles, sur le terrain mis à disposition par la Commune de Lablachère au lieu dit " le Plot " qui devrait voir le jour en 2013. Ce centre sera plus fonctionnel et adapté à l'accueil des activités prévues.





SARL. AURIOL
 Brice AURIOL "Bruguet" 07260 ROSIÈRES
 04.75.39.52.70 06.71.59.47.68

- ◆ GROS OEUVRE
- ◆ CHARPENTE
- ◆ COUVERTURE
- ◆ ASSAINISSEMENT
- ◆ TERRASSEMENT

MAÇONNERIE GÉNÉRALE
Neuf & Rénovation
 e-mail:sarl.auriol@akeonet.com

Allianz 
 ASSURANCES-SANTE & SERVICES FINANCIERS

Dominique TAREL
 AGENT GÉNÉRAL
 courriel:dominique.tarel@agents.allianz.fr

Particuliers, Artisans, Commerçants, Professions libérables, Entreprises
FINANCE GESTION de PATRIMOINE

Résidence la chastellane Rte nationale
 07260 JOYEUSE
 04 75 39 11 20
 www.allianz.fr/tareld

- SANTE
- PRÉVOYANCE
- AUTO
- BANQUE
- CRÉDITS
- PLACEMENTS
- ÉPARGNE



SACP

Travaux Publics et Particuliers
 Procédés innovants et écoresponsables :

- Enrobés basse température
- Enrobés à froid
- Recyclage de matériaux

AUBENAS

12 route de Montélimar - BP 105
 07202 AUBENAS Cedex
 Tel: 04 75 93 02 47
 Fax: 04 75 93 45 85
 Email: satp07@satp07.fr



Etablissement Bastide

Fabrique de glace
 Pains de glace
 Glaçons - Glace pilée

location de camions
 & remorques frigorifiques

07260 JOYEUSE Tél. 04 75 39 43 87

Annonces

Alimentation Eau potable :

En septembre 2011 les élus du SEBA réunis en comité syndical ont approuvé le Schéma Directeur en Eau potable du territoire "Tanargue" (16 communes). Cette étude a pour but de présenter l'état des lieux du service de l'alimentation en eau potable sur le secteur dit du Tanargue et de proposer les solutions les mieux adaptées pour résoudre les difficultés actuelles (notamment les problèmes d'eaux rouges) et intégrer le développement futur dans les programmes d'investissements.

Après une première tranche de travaux en 2009 et 2010 sur Rosières (la Blacheyrette -les Vignes et Augnac) ; les travaux se poursuivent avec la pose de conduites pour alimenter les réservoirs principaux du Val de Ligne (Montréal, Volpillaire et Largentière) depuis le réseau Pont de Veyrières (réseau arrivant déjà à Uzer). L'un des objectifs de ces travaux est de réduire les prélèvements dans la rivière la Beaume. Cette opération sera suivie par la réhabilitation de l'usine de traitement de l'eau de Laboule ; avec la mise en place d'une unité de reminéralisation (lutte contre l'agressivité de l'eau). Les études et la définition du projet sont programmées pour 2012.

Assainissement non collectif :

Dans le cadre du diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif le SPANC a contrôlé au cours du mois de novembre dernier les quartiers La Domerguerie, Les Chautards, Le Suet, Les Vignes. Les usagers concernés ont reçu un courrier annonçant la présence d'un technicien sur ces quartiers. Pour ceux qui n'ont pas pu rencontrer le technicien, un rendez-vous doit être demandé au service (04 75 89 96 98). La prochaine série de contrôles concernera le secteur d'Augnac, Sabatier, Grange Madame, le Saut du Loup et les Mouleyres. Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif existants consiste en une visite de l'installation en présence du propriétaire dont la finalité est de vérifier l'absence de nuisance pour l'environnement ou la salubrité publique. A l'issue du contrôle, un rapport de visite est transmis au propriétaire avec le cas échéant la liste des travaux à effectuer.

la Cévenole

Le Vin des Terrasses

« Le Grillou » 07260 ROSIÈRES

Tél : 04.75.39.90.88

Fax: 04.75.39.92.30

www.cavelacevenole.com



Parapharm

MATÉRIEL MÉDICAL 07

Route Départementale 104
07260 JOYEUSE

04.75.36.22.55

Partenaire du professionnel de la santé



e-mail: parapharm07@free.fr

SAMSE

BRAVO, LES HOMMES EN BLEU !

www.samse.fr

PÔLE COMMERCIAL SUD-ARDÈCHE

JOYEUSE
04.75.39.40.21

RUOMS
04.75.39.61.25

VALLON
04.75.88.02.02

PRESSING LAVERIE



Mme Chantal REHNER
centre Commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.36.20.01
relais 3 Suisses

Annonces

Le Compostage : une seconde vie pour vos déchets de cuisine Nos biodéchets (épluchures, restes de repas, filtres et marcs de café, essuie-tout...) représentent 1/4 du poids de notre poubelle. Chaque foyer, même de très petite taille, peut réduire de manière significative sa production d'ordures ménagères par la technique du compostage. Le SICTOBA avec l'aide des Mairies a distribué près de 2500 composteurs individuels et a mis en place 8 aires de compostage de quartier depuis le mois d'août 2010. Si vous êtes intéressés pour acquérir le PACK compostage au tarif de 18.50 €, adressez-vous en mairie. Une permanence au Secrétariat du SICTOBA à Beaulieu est également tenue tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

En cas de besoin ou de question sur la pratique du compostage, des Guides Composteurs présents sur votre commune, se sont portés volontaires pour vous renseigner. A ce titre, une formation leur a été délivrée par le SICTOBA.

N'hésitez pas à faire appel à leurs services en cas de nécessité (problèmes de moucheron, d'odeurs etc.). Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie Réduire ses déchets, par des gestes simples !

En 40 ans, le poids de nos ordures ménagères a doublé, passant de 170 à 350 kg/an/habitant. Le SICTOBA, sous l'égide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est inscrit depuis 2010 dans un programme d'actions de réduction des déchets. Ces actions ont toutes le même objectif : réduire le poids de notre

poubelle grise et par conséquent préserver notre installation de stockage des déchets de Grospierrres ! Parmi les actions entreprises, le SICTOBA met à disposition des gobelets réutilisables. Ce service, entièrement gratuit pour les associations et les collectivités, permet de :

- Réduire la production d'ordures ménagères de la manifestation,
- Préserver la propreté des lieux,
- Servir des boissons chaudes ou froides dans des gobelets à la texture et au design valorisant. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, il vous faut contacter le SICTOBA au 04 75 39 06 99

ou par courriel à sictobacom@orange.fr



composteur individuel



S.A.R.L.
MULTISERVICE
Cyril Eschalier



**Ramonage, Peinture
Placoplâtre
Petite Maçonnerie**

**"Gerbaudy" 07260 ROSIÈRES
Tél: 04.75.39.52.66**

**VERNADES
MOTOCULTURE**

*Vente et Réparation
Motoculture de Plaisance*

Toutes marques



**Centre commercial "Intermarché" ROSIÈRES
04.75.93.20.11**

économie d'énergies 

neweco



**Chauffage biomasse
Récupérateur d'eau de pluie
Ventilation
Puits de lumière
Eau chaude solaire...**

Annonces

Communiqué du Pays

Le 13 octobre dernier, les élus de la Région Rhône-Alpes ont validé le nouveau contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (ou CDDRA) du Pays de l'Ardèche Méridionale. Vivement soutenu par Sabine BUIS, conseillère régionale rapporteure du CDDRA, ce dernier a été conclu pour une durée de 6 ans qui court d'octobre 2011 à octobre 2017.

Le Pays de l'Ardèche Méridionale a vocation à soutenir les projets publics / privés qui font écho à son programme d'actions. Pour ce faire, il a disposé, dans le cadre d'un premier contrat CDPRA (Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes), entre 2005 et 2011 d'une enveloppe de base de 19,6 Millions d'euros de subventions (15 M € pour la Région, 4,2 M € pour le Département et 0,4 M € pour l'Etat) qui lui a permis d'accompagner plus de 1380 projets. Sur ce montant, près de 2 000 000 € de subventions ont été attribués à des projets localisés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Beaume Drobie. Parmi les principaux dossiers soutenus figurent la ferme communale de Beaumont (88 000 €), la Restauration du clocher de l'église de Faugères (17 000 €), l'aménagement de l'espace naturel de l'église à Payzac (40 000 €), le lot bois de la salle polyvalente de Valgorge (80 000 €), le soutien à la programmation de l'association L'Art Scène tout au long du contrat (59 000 €), l'accompagnement et le soutien au programme de diffusion et de création porté par l'association Sur le sentier des Lauzes (49 000 €), le soutien de la plate forme de service Confluences basée à Joyeuse (40 000 €). A l'échelle de l'Ardèche Méridionale, le Pays a parallèlement soutenu la réalisation de l'espace aquarécréatif « La Perle d'eau » à Lablachère à hauteur de 1 650 000 €. Il convient de noter que, dans cette enveloppe de subventions de 2 000 000 €, 400 000 € l'ont été au titre du Développement Durable.

Le volet habitat – foncier du Pays a également été sollicité dans le cadre du CDPRA, avec une acquisition foncière dédiée habitat à Chandolas (33 000 €), une acquisition foncière pour l'urbanisation du nouveau quartier "Genette" à Rosières (40 000 €). Dans le cadre de l'enveloppe financière complémentaire Habitat "Positionner le Pays comme un territoire d'accueil", le total des subventions attribuées dépasse les 30 000 € permettant la rénovation de 12 logements.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune de Rosières, l'aménagement de la place de Rosières destiné à favoriser l'attractivité des commerçants et artisans a été subventionné à hauteur de 24 500 €, l'étude d'aménagement urbain "extension sud du centre du village - Quartier Genette" l'a été pour 7 800 € et l'association Rosières Enfance Loisirs a été aidée à hauteur de 2 500 € pour l'équipement et l'aménagement du centre de loisirs sans hébergement.

Au-delà de l'apport strictement financier, le Pays a également initié plusieurs dynamiques fédératrices à l'échelle de toute l'Ardèche méridionale.

Il est le porteur de la démarche « Bistrot de Pays » (18 bistrots sont labellisés à ce jour). Or depuis avril 2011, à St Mélany, Yette VANSTAEN, gérante de l'établissement Au Bon Port, riche de son attachement à l'Ardèche Méridionale et son sens aigu de l'accueil rend honneur à son nouveau label.

Autres réalisations à mettre à son actif, la pépinière d'entreprises « L'Espélidou » basée à Lachapelle-sous-Aubenas dont il est le gestionnaire, La Maison de l'emploi et de la Formation et la plateforme « Ardèche Sud Initiatives » qui jouent un rôle fondamental dans le développement économique de l'Ardèche méridionale, ainsi que d'importantes réflexions territoriales, notamment en matière de gestion de l'espace avec le SCOT, de promotion des métiers d'art, de tourisme adapté, d'offres de services « enfance-jeunesse »... Enfin, le Pays est le chef de file du partenariat du projet local porteur du Grand Projet Rhône-Alpes « La Grotte Chauvet - Pont d'Arc ».

Fruit d'un travail concerté entre élus et société civile, exprimant le « futur souhaité » de l'Ardèche méridionale à horizon 2020, le nouveau programme d'actions du Pays, le CDDRA (ou Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes) repose sur trois grands défis : « Une gestion solidaire, à long terme et maîtrisée de l'espace ; une consommation et une production responsables ; un territoire du vivre ensemble », pour une enveloppe régionale financière totale de 14 481 617 €. Soucieux de continuer dans son rôle, cher à son président Georges FANGIER, "d'agitateur d'idées, initiateur de projets", le Pays compte bien s'appuyer sur son nouveau contrat pour, entre autres, soutenir l'économie de proximité, inscrire l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire, contribuer à renforcer la cohésion sociale par une offre de services adaptée, encourager la vitalité culturelle et patrimoniale ou encore, favoriser une approche prospective et partagée de l'utilisation du foncier.



Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Repas des aînés : Offert par le C.C.A.S, il a lieu le dimanche 4 décembre 2011 et a réuni 110 personnes autour d'un savoureux repas. Il a été animé par Disco Production.

Colis de Noël

Pour ceux qui n'ont pas pu participer au repas, un colis de Noël leur était réservé. Ils ont été distribués en Mairie, portés à la Maison de Retraite ou à l'Hôpital, et à domicile sur demande.

Aides : 3384,05€ ont été dépensés pour des aides aux familles, les tickets de cantine, voyages scolaires, aides alimentaires, accueil de loisirs et hébergement d'urgence. Le C.C.A.S travaille en collaboration avec Vestiaire Entr'Aide, vous pouvez trouver les coordonnées sur le site internet de la mairie, rubrique C.C.A.S.

Projet concrétisé : **le baby troc** organisé le 2 octobre 2011 en partenariat avec Rosières Animations a été un véritable succès. Il y a eu près de 60 exposants sur l'Avenue André Jean, dans un esprit de convivialité, d'échange et de solidarité. Cette journée a rapporté 506€ au C.C.A.S qui servira à aider davantage les familles Rosiéroides en difficulté.

Nous souhaitons renouveler cette expérience l'an prochain à la même période. Si vous désirez rencontrer un membre du C.C.A.S vous pouvez appeler en mairie pour prendre un rendez-vous.



MARBRERIE du VIVARAIS

Christophe Eschalier

TRAVAUX FUNÉRAIRES
Tous travaux de mini-pelle

07260 ROSIÈRES Tél: 04.75.36.85.66
Port: 06.09.84.46.46 Fax: 04.75.36.21.53



Pose Marbrerie funéraire,
Caveaux, Nettoyage sépultures
MARBRERIE DÉCORATIVE
Salle de bain, Cuisine...

CSI Informatique

Centre Commercial
« Les Vernades »
07260 ROSIÈRES

courriel:csiinformatique@orange.fr

- LOGICIELS
- FORMATION
- DEPANNAGE
- SITES INTERNET
- CAISSES ENREGISTREUSES
- VENTE MATERIEL...

04.75.89.98.86

MASSA Autopneu

www.massa-autopneu.com



Centre Commercial
07260 ROSIÈRES

04.75.39.10.54

PNEUS - FREINS - AMORTISSEURS
VIDANGE - Entretien du véhicule

FLEURISTE

CENTRE COMMERCIAL
ROSIÈRES

Au Pays de Candy

FLEURISTE
artisan

Compositions florales
Plantes à massif
Décoration

04.75.39.57.66

Annonces

LAURANS

**TERRASSEMENT - DÉMOLITION - VRD
PUBLICS - INDUSTRIELS - PARTICULIERS
CARRIÈRES - SABLÈRES - LIVRAISONS**



Chemin du Verdal 07230 CHANDOLAS
Tél : 04.75.39.31.18 Fax : 04.75.39.36.06

courriel : foreziennelaurans.travauxpublics@eiffage.com

TECHNELEC

Electricité – Chauffage – Climatisation
Alarme – Vidéo surveillance

07110 Chassiers
Tel : 04 75 36 82 56



*Equipe
votre
commune !*

Mobilier Urbain - Illumination - Suspension Florale...

Bruno MUNIER

Portable: 06.72.77.77.68 Tél/Fax:04.75.49.17.36

172 Impasse Pélignol 07400 ROCHEMAURE e-mail:ardeche.signaliation@wanadoo.fr

S.D.M.

Gedimat

des fondations aux finitions

Matériaux de Construction

Gros Oeuvre Menuiserie Carrelage

Professionnels & Particuliers

Route de Chapias 07260 ROSIÈRES Tél: 04.75.36.58.30



MAIRIE 04.75.39.52.74



RELAIS OFFICE de TOURISME 04.75.39.51.98



CRÈCHE - HALTE GARDERIE 04.75.35.54.09



ECOLE PUBLIQUE 04.75.39.57.06



BIBLIOTHÈQUE 04.75.39.56.87



POSTE 04.75.39.40.27



PHARMACIE 04.75.39.40.27



M^{me}.MALY 04.75.36.02.52 06.22.46.66.84



MAISON MÉDICALE 04.75.39.50.06



VÉTÉRINAIRE 04.75.89.17.40



GENDARMERIE 04.75.39.40.64



POMPIERS 18 (112 PORTABLE)



SAMU 15



**CENTRE ANTI POISON
LYON 04.72.11.69.11**



**quartier les Vergnades
07100 LARGENTIÈRE 04.75.89.96.96**



**Le Bosquet
07100 LARGENTIÈRE 04.75.39.28.00**



**la gare
07460 BEAULIEU 04.75.39.06.99**



**Domaine de Rochemure
07380 JAUJAC 04.75.36.38.60**



**Montée la Castellane
07260 JOYEUSE 04.75.89.80.80**



**Accueil clients 0.810 36.37.38
Dépannage 0.801.333.321**

**NUMÉRO VERT SOLIDARITÉ: 0800 650 309 24H/24 7 JOURS/7
NUMÉRO BLEU CIEL EDF :0810 050 333 24H/ 24 7 JOURS/7**



coved Déchetterie de Joyeuse

HEURES D'OUVERTURE

- LUNDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- MERCREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- VENDREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- SAMEDI de 9 h à 12 h

04.75.39.59.50

Numéros Utiles



Ouvrages d'art,
Rampes débillardées,
Tonnelles,
Escaliers,
Mobilier fer forgé

Tél:04.75.39.41.25

"Les plaines" 07260 ROSIÈRES



*Electroménager
Image & Son*

www.proxiconfort.fr



centre commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.39.21.61

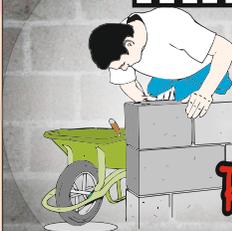


**VENTE & MISE EN PLACE
DE CHAPE FLUIDE
Vente de Béton**

Guy Montredon

**CHAPE
MULTISERVICES 06 67 55 59 00**

MAÇONNERIE GÉNÉRALE



*Neuf
et
Rénovation*

Carlos Marinho

"Le Fayet" 07260 ROSIÈRES

06.83.53.58.02

soeli.frechet-marinho@sfr.net

Annonces



Une semaine type d'activités à ROSIÈRES :

Lundi :

De 14h à 19h : salle Balbiac Patchwork avec les Fadas des Petits Bouts
De 14h à 15h30 : Activités physiques adaptées réservées aux insuffisants respiratoires
De 18h15 à 19h45 : Yoga avec la Compagnie Autrement
De 20h à 23h : Danses société avec Rosières danse

Mardi :

De 9h15 à 12h : Gym avec Actiforme
De 14h à 15h : Activités physiques adaptées réservées aux insuffisants respiratoires
De 16h30 à 19h30 : Théâtre enfants avec Comed'Act
De 20h30 à 22h30 : Chants avec la Chorale La Rose et le Roseau

Mercredi :

De 9h30 à 11h : Qi Gong avec La Fleur d'Or
De 14h à 17h30 : Jeux avec Club Rencontres et loisirs
De 18h à 19h : Gym avec Actiforme
De 19h à 20h : Gym avec Maryse Therme
De 20h à 23h00 : Danses traditionnelles avec Dançarem Tant que Poirem

Jeudi :

De 18h à 20h : Tai chi chuan avec Ginko
De 20h à 23h : Musique jazz avec la note partagée (1 jeudi sur 2)
De 20h à 23h : Danses société avec Rosières danse (1 jeudi sur 2)

Rosières est une commune dynamique qui propose via ses associations et intervenants professionnels un ensemble d'activités sportives et culturelles.

Les ASSOCIATIONS



Site de proximité sud Ardèche
 Association Amesus
 Route Départementale 104 - 07260 Rosières
 Tél: 04.75.35.38.68 - Courriel : sp.sudardeche@gmail.com



CARNAL'FETTI



NOTE PARTAGÉE



CHORALE



CINEMA



A.C.C.A.



CLUB RENCONTRE & LOISIRS



ROSALIRE



DANCAREM



FADAS des PETITS BOUTS



OVALE



ENVOIE L'ASSOS



FOOT CORPO



FNATH FNATH



ROSIERES ANIMATIONS

de Rosières

Acastacha foot corpo

11 licenciés, les membres jouent tous les jeudis soirs et affrontent des équipes d'Aubenas, Grospierres, Vals Les Bains, Beaumont, St Pierre Le Colombier, Joyeuse, Lablachère... Les joueurs disputent des matchs de championnat corpo loisirs et des matchs de coupes dans une ambiance chaleureuse. Chaque rencontre est clôturée par un pot de l'amitié. Contact : Mr Carlos Marinho 06.83.53.58.02

ACCA Rosières :

L'ACCA de Rosières compte une cinquantaine de chasseurs. La saison 2011/2012 n'est pas terminée à l'heure de la rédaction de cet article mais on peut d'ores et déjà dire que c'est une bonne saison. Nous réalisons des lâchers de faisans et perdreaux pour les chasseurs de petits gibiers. En ce qui concerne l'équipe gros gibiers, nous en sommes pour l'instant à une vingtaine de sangliers et 4 chevreuils. Nous organisons des battues depuis le 15 août à raison de 2 jours par semaine ainsi que des battues plus ponctuelles lorsque nous avons connaissance d'une présence de sangliers dans un lieu précis. Comme vous le voyez nous faisons notre maximum pour réguler leur population sur la commune et ceci en fonction aussi de notre emploi du temps (Nous vous rappelons que 80 % d'entre nous sommes des actifs).

Nous organisons un concours de belote le samedi 3 février à 20h30 à la salle polyvalente, nombreux lots, toutes les équipes seront primées.

Tous les membres de l'ACCA se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012.

Cordialement Le président,
DOMINIQUE TOBIA

ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE AEP JEAN BECQUE

- Cinéma Le Foyer - Rosières

Salle classée Art et Essai - 292 places – écran 10 mètres

Équipement numérique et 3D -Son : Dolby Digital Surround

Accès handicapés – Salle climatisée Le Cinéma Le Foyer de Rosières est géré par l'Association Jean Becque. Elle emploie 4 salariés. En 2011, avec 300 films et 900 séances, 30 000 entrées ont été réalisées. Le Cinéma le Foyer a été classé à nouveau pour 2011, salle Art & Essai. En lien avec les partenaires du territoire sont organisées des projections, débats, conférences et en 2011 le premier festival "Artisanal et Audacieux". Première salle équipée en numérique en Ardèche avec des projections en 3D. Grâce à un système de lunettes actives (la meilleure technique actuelle) cet permet une excellente restitution du relief (meilleure que dans un multiplexe).

L'équilibre financier de l'association est maintenu grâce à l'implication de bénévoles. Leur action permet aussi de pratiquer des tarifs modérés.

Tarifs : Normal 6 €

Moins de 16 ans : 5 €

Moins de 10 ans : 4 €

Carte d'abonnement 10 places : 50 €

Supplément 3D : 2 €

AEP Jean Becque – Avenue André Jean – 07260 Rosières

Répondeur au 04 75 39 59 01 Mail : cinema-jeanbecque@orange.fr

Le programme sur le site : <http://rosieres.cine.allocine.fr>

Amesud :

Association Montagne Emploi Sud, créée le 2 mai 1988 est installée à Rosières depuis 1995, a pour objectifs la création et le maintien d'activités en secteur rural.

Elle met en œuvre un éventail de moyens à la disposition de ceux qui souhaitent " vivre et travailler en Sud Ardèche " et se donne pour rôle d'aider à l'installation et au maintien d'actifs en milieu rural par la mise en relation, l'entraide, l'information et la formation à toutes formes d'activités et de pluriactivités. L'association AMESUD a aujourd'hui les missions suivantes :

-Le portage du site de proximité qui vous accueille gratuitement pour vous aider dans vos démarches de recherche d'emploi, de création ou de développement d'activités.

-L'accompagnement des bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises (sur prescription).

-L'accompagnement des travailleurs handicapés ayant un projet de création (sur prescription).

Les locaux de l'association sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; un accès Internet est à disposition du public et les offres d'emploi de pôle emploi sont disponibles en version papier.

Pour plus d'informations, nous contacter : Site de proximité sud Ardèche Association Amesud
R.D. 104 - 07260 Rosières Tél : 04.75.35.38.68 - Courriel : sp.sударdeche@gmail.com

Carnal'Fetti Rosiérois :

organise plusieurs manifestations dans l'année (concours de belote, élection de Miss) ayant comme finalité le célèbre défilé d'un corso dans les rues de Rosières. L'année 2012 sera la 7ème édition et le thème du carnaval est laissé libre cette année. Nous sommes à la recherche de bénévoles, de hangars, de matériels ainsi que de sponsors. Pour tout renseignement contacter la Présidente Mme Sylvie Eschaliier 06.08.73.95.42

Chorale La Rose et le Roseau :

Pratique du chant choral tous les mardis à 20h30 à la salle polyvalente. L'association existe depuis 1991 et compte une cinquantaine de choristes. Les voix d'hommes ténors et basses sont particulièrement recherchées. Inscriptions en septembre/octobre de préférence. Contact : Chef de chœur Delphine Chastagnier, président Mr Sarremejeanne 04.75.89.18.50 Pas de calendrier de manifestations pour 2012 arrêté à ce jour.

Club des jeunes de Rosières

Comme le veut la coutume, le club des jeunes de Rosières a organisé fin octobre la traditionnelle fête de Balbiac. Durant l'après-midi, une cinquantaine d'amateurs de pétanque a pu profiter d'une météo clémente en attendant la finale en nocturne cette année ! Dans le même temps et jusqu'à tard dans la soirée, de nombreux Rosiérois et des amis des villages voisins ont trinqué autour des vins primeurs sortis quelques jours plus tôt. Quelques châtaignes rôties accompagnaient ces nouveaux breuvages. Comme chaque année, la convivialité et la bonne humeur furent au rendez-vous. N'hésitez pas à nous rejoindre lors de ces diverses animations.

Contact : Jacques Charbonneyre 06.75.80.05.75

Club de patchwork Les Fadas des petits bouts :

Toujours aussi dynamique le club a organisé en avril 2011 une journée d'amitié. 70 patchworkeuses de tout le département ont participé à cette rencontre qui fut très riche par les nombreux contacts et échanges. La Présidente de France patchwork Ardèche était présente et nous a lancé un défi pour tous les clubs de France : faire 1000 patches en 3 semaines sous forme de couverture pour les enfants sinistrés du Japon. Le défi a été relevé car ce fut 1400 couvertures qui ont été remises lors de la grande expo de ST Jean de Luz début juin. Au mois de mai le club de Banne nous a invitées pour un après-midi très convivial. En août avec beaucoup de tristesse nous avons accompagné Christiane jusqu'au bout du chemin. Nous avons été très nombreuses à aller voir l'expo de France patchwork à Alba la Romaine en juin; puis il y a eu les anniversaires de nos 2 nonagénaires : Fernande en juillet et Odette en septembre. A chacune nous avons remis un souvenir du club. Chacune avait fait un petit ouvrage signé et qui furent réunis sous forme de livre. Nous sommes 26 et actuellement nous préparons notre exposition qui aura lieu les 28 et 29 Avril : à ne pas manquer il y aura encore de très beaux ouvrages. Nous nous réunissons tous les lundis de 14h à 19 h à Balbiac.

Contacts : Mme Marie-Liesse Boehm 04 75 39 52 98 ou Mme Andrée Gabon 04 75 36 89 87

Club Rencontres et Loisirs :

Créé le 08 novembre 1989, le Club Rencontres et Loisirs est une association conviviale qui s'adresse aux retraités de Rosières et ses environs. Le but de l'association est de permettre aux seniors de passer un agréable moment entre amis. Les après-midi du mercredi la salle polyvalente est mise à disposition par la commune entre 14h et 17h30, les membres se retrouvent avec plaisir. On joue notamment à la belote, au scrabble, au rummikub et jeux divers. Grâce aux jeux de société et aux discussions, les neurones travaillent et le temps passe bien plus vite. Un moyen aussi de rompre la solitude quelques fois lourde à supporter. En cours d'année, nous fêtons les anniversaires et certains évènements de nos adhérents. Quelquefois nos activités se regroupent avec d'autres clubs alentours : tels que voyages, conférences, expositions, manifestations diverses. Par ailleurs chaque mercredi un goûter est offert aux membres du club. Dans l'année des repas sont programmés. Les anciens adhérents sont les bienvenus ainsi que toute nouvelle personne qui souhaite passer un moment agréable en société dans l'amitié et la joie. L'ambiance au sein du club est toujours excellente. Pour tout renseignement venir directement nous rendre visite à la salle polyvalente, les jours du club. Le bureau de l'association est composé de : Jeanne Feuvrier présidente, Josette Argenson vice-présidente, Lucette Chabane trésorière, Auguste Ranchin secrétaire. Contact : 04.75.39.50.92

Dançarem tant que poïrem :

en français " nous danserons tant que nous pourrons " a pour but d'étudier, de perfectionner et de promouvoir la pratique des danses anciennes traditionnelles (appelées aussi folkloriques) françaises et étrangères, ainsi que d'organiser des manifestations au bénéfice d'associations, d'établissements sociaux et particuliers. Nous sommes à ce jour une cinquantaine d'adhérents dont l'activité est partagée en deux groupes : les débutants le lundi à 18h à Payzac, le spectacle le mercredi à 20h15 à Rosières.

Contact : Mr Mercier 04.75.37.28.11 ou jean.mercier0226@orange.fr

Envoie l'assos :

Club des jeunes sur Rosières, organisation de la fête du 15 août.

Contact :

Foot corpo :

Equipe de football seniors, entrainement les jeudis soirs au stade de Rosières.

Contact: Mr Reynouard : 04 75 36 59 62

GINKO

Propose tous les jeudis soir de 18h à 20h un cours de Tai Chi Chuan, à la salle polyvalente. La pratique de cet art ancestral du mouvement permet de retrouver la fluidité du corps et favorise le calme intérieur. Ce voyage vers soi s'adresse à tout le monde et à tout âge.

Contact pour plus de renseignements: Mme Catherine Bassan 06.07.70.94.58

LA NOTE PARTAGÉE:

existe depuis 2007 et a pour objectif le développement de la pratique musicale en sud Ardèche. Elle organise des concerts en relation avec les communes de l'Ardèche Méridionale et des stages et master class ouverts aux musiciens amateurs.

La " note partagée " porte l'activité du Jazz Workshop d'Ardèche, formation se composant de 14 instrumentistes, musiciennes et musiciens amateurs, dont le but est de prendre et donner du plaisir en interprétant des compositions originales du saxophoniste et compositeur Daniel Wirz. Le jazz workshop d'Ardèche répète le jeudi soir, deux fois par mois, à Rosières.

Il donnera un concert à Aubenas le vendredi 10 février 2012 à 20h30 à la maison de retraite de Rouveyrol et participera au chapiteau de mars organisé par l'association Labeaume en Musiques, accueilli en 2012 par la commune de Villeneuve de Berg.

Contact : Mme Marie-Paule Cheikh Rouhou 04.75.39.93.0

ROSIÈRES ANIMATIONS :

Chantal et son équipe organisent des manifestations tout au long de l'année tels que des vide greniers, des thés dansants et des marchés nocturnes et dynamisent ainsi la commune de Rosières.

Contact : Mme Bonifas 04.75.39.50.38

Rosalire : L'association culturelle ROSALIRE gère la bibliothèque municipale de la commune. Heures d'ouverture : le mercredi et le samedi matin toute l'année de 10h à 12h.

Elle accueille également le jeudi et le vendredi après-midi, les élèves de toutes les classes tous les 15 jours. Une intervention mensuelle à la crèche dans le cadre de l'action : " les bébés aiment les livres ". Elle anime également des manifestations culturelles sur la commune et à l'extérieur avec le collectif de bibliothèques (Colbibli qui réunit plusieurs bibliothèques du canton de Joyeuse). Adhésion annuelle pour la famille 15€. Présidente : Evelyne Serret 04.75.39.56.87

Les personnes désireuses d'intégrer l'équipe des 7 bénévoles sont les bienvenues.

Rosières danse : Danses de société pour adultes. Salle polyvalente lundi soir à partir de 19h30.

Contact : Mme Rivière Nicole 04 75 39 55 49

Ovalie : Association d'une équipe de vétérans dans un rugby loisir.

Nos entraînements ont lieu le vendredi soir de 19h00 à 21h00 au stade de Rosières.

N'hésitez pas à venir que vous soyez confirmé, ou débutant, que vous désiriez remettre vos crampons ou que vous vouliez découvrir les joies de ce sport.

Contact : Mr Philippe Gilles 04 75 36 21 63

Sou des écoles : a pour but de récolter des fonds afin de participer au financement des sorties scolaires. Un nouveau bureau a été élu en début d'année scolaire. L'association a déjà organisé son traditionnel loto le 27 novembre. Il reste à venir la vente de pognes le dimanche 4 mars, le carnaval de l'école le samedi 17 mars et la fête de l'école avec le spectacle des enfants le weekend du 23/24 juin. Il y aura, dans ces 2 dernières manifestations un repas, vous pourrez bien entendu, si vous le souhaitez, vous y inscrire et ainsi contribuer aux sorties pédagogiques des écoliers Rosiérois.

" Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village " Contact : Mr Laurent Fabre 06.13.92.75.08

En 2010, **Les Classards en O** de Rosières se sont retrouvés, comme chaque année, autour d'une bonne table. Ce fut une bonne soirée. A l'issue de ce repas, il restait un peu d'argent, une centaine d'euros, cette somme a été reversée au CCAS de Rosières pour aider les plus démunis de la commune.

Associations d'aide à la personne œuvrant sur Rosières :

ADMR : une structure humaine et efficace pour le service à la personne.

L'association d'aide à domicile en milieu rural, association loi 1901, a pour mission :

-de créer et développer des services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population,

-maintenir chez elles les personnes devenues dépendantes,

-atténuer la solitude de certaines,

-créer de l'emploi local Permanences : lundi et mercredi 8h30-12h. Tél : 04.75.93.85.17

Confluence services : Garde d'enfant, ménage, jardinage, bricolage, soutien scolaire, soutien informatique, personnes fragilisées, surveillance de votre résidence, résidence secondaire. 50% de réduction d'impôts ou 50% de crédit d'impôts (conditions posées par l'art 199 sexdecies du CGI.

Route nationale 07260 Joyeuse. Tél : 04.75.35.13.70

Mail : info@confluence-services.com Site : www.confluence-services.com

FNATH : La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés fête ses 90 ans d'existence. Au sein de notre association, il existe trois structures : locale, départementale et nationale. De nombreuses lois ont vu le jour grâce à notre ténacité. Nous sommes reconnu d'utilité publique, chaque année ce sont de nouvelles avancées que la FNATH obtient grâce à l'écoute de nos parlementaires. Au niveau juridique, la FNATH intervient dans tous les domaines: accidents du travail, maladies professionnelles, contentieux avec la Sécurité Sociale avec la participation de nos conseillers juridiques FNATH. Des bénévoles de la FNATH siègent auprès de la CPAM, la MDPH, les CCASS. Nous organisons différentes animations et présences dans les communes qui nous sollicitent où à notre demande. Nos permanences de Sections accueil, renseignements, juridiques se font au Centre Lebournot à AUBENAS deux fois par mois. Notre site internet: www.fnath.org

Permanence accueil et renseignement le 1er Samedi de chaque mois.

Permanence accueil et juridique le 3ème lundi de chaque mois

55

Nos permanences sont affichées dans le hall d'entrée au Centre LEBOURNOT à AUBENAS

Vous pouvez nous contacter: Tél: 04/75/39/89/82

Tél: 04/75/39/92/49



SCIERIE du VARLET

- CHARPENTES
 - RABOTAGE
 - DÉBIT
- Douglas,
Châtaignier...*

**POUTRES, CHEVRONS, LITEAUX,
PLANCHES, LAMES de TERRASSE,
BARDAGES, PLANCHERS, DALLES OSB...**

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Isolation HIVER
ÉTÉ

OUATE de CELLULOSE

**devis
gratuit**

POSEUR AGRÉÉ N° 98001458

La ouate de cellulose appliquée
par un professionnel
permet de couvrir uniformément
toute la surface à isoler et de combler
les moindres cavités supprimant ainsi tout pont thermique

SCIERIE du VARLET

"Notre Dame" 07230 LABLACHÈRE
this.stephane@wanadoo.fr

06.30.10.75.74

Annonces

TAXI VIVAROIS



Ch. Cellier A. Zamparutti

07110 LAURAC

07260 ROSIÈRES

04.75.36.88.15

06.86.70.59.89

Transports médicaux assis

Toutes distances

Conventionné toutes caisses

Hospitalisation, consultation

Transport : gare, aéroport...



S.A.R.L. TPFV

ZAMPARUTTI Alex

CELLIER Christophe

■ Marbrerie

■ Articles funéraires

■ Gravure

■ Organisation des funérailles

■ Contrat obsèques

■ Transport de corps



Rte nationale
07260 JOYEUSE

Le village
07110 LAURAC

04.75.36.85.66

ANNONCEURS

JANVIER

1	D	Jour de l'an	
2	L	Basile	01
3	M	Geneviève	
4	M	Odilon	
5	J	Edouard	
6	V	Mélaine	
7	S	Vœux du Maire	
8	D	Epiphanie	
9	L	Alix	02
10	M	Guillaume	
11	M	Pauline	
12	J	Tatiana	
13	V	Yvette	
14	S	Repas dansant avec C.D.F. Laurac	
15	D	Thé dansant /Rosières animations	
16	L	Marcel	03
17	M	Roseline	
18	M	Prisca	
19	J	Marius	
20	V	Sébastien	
21	S	Agnès	
22	D	Loto avec OGE	
23	L	Barnard	04
24	M	Fr. de Sales	
25	M	Conv.de Paul	
26	J	Paule	
27	V	Concours de belote avec ACASTACHA	
28	S	Th. Daquin	
29	D	Loto avec sapeurs pompiers	
30	L	Martine	05
31	M	Marcelle	

FEVRIER

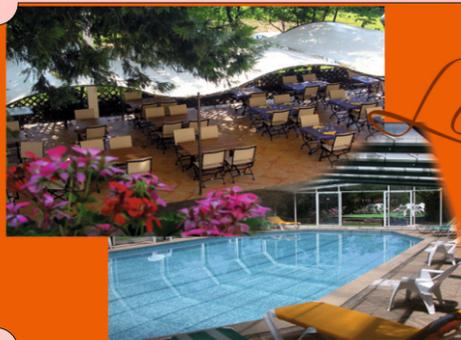
1	M	Ella	
2	J	Présentation	
3	V	Blaise	
4	S	Belote avec A.C.C.A.	
5	D	Agathe	
6	L	Gaston	06
7	M	Eugénie	
8	M	Jacqueline	
9	J	Apolline	
10	V	Arnaud	
11	S	Repas dansant avec LC Dansez	
12	D	Thé dansant /Rosières animations	
13	L	Béatrice	07
14	M	Valentin	
15	M	Claude	
16	J	Julienne	
17	V	Alexis	
18	S	Bernadette	
19	D	Gabin	
20	L	Aimée	08
21	M	Damien	
22	M	Isabelle	
23	J	Lazare	
24	V	Collecte avec ESF	
25	S	Bal Masqué Carnal'Fetti	
26	D	Nestor	
27	L	Honorine	09
28	M	Romain	
29	M	Auguste	



Constructions Métalliques du Vivarais

ACIER - INOX - ALUMINIUM

04 75 35 14 05 07200 AUBENAS



HOTEL RESTAURANT

Les Cèdres

 ★★★

Cuisine de qualité - Terroir et Création
Entièrement fait maison



Buffets de 30 plats à volonté
Menus de 16 à 31
Menu Végétarien



43 chambres • Pisci 017e • Terrasse ombragée

07260 JOYEUSE - 04 75 39 40 60 - www.hotelcedres.com

Le Talmelier

BOULANGERIE PÂTISSERIE

Christophe BODET

07260 ROSIÈRES 04.75.36.22.04

Annonces



MARS	
1 J	Aubin
2 V	Ch.le Bon
3 S	Guéno lé
4 D	loto avec Hypnotic-tuning 07
5 L	Olive 10
6 M	Colette
7 M	Félicité
8 J	Jean de Dieu
9 V	frapna / école
10 S	Vivien
11 D	Thé dansant / Rosières Animations
12 L	Justine 11
13 M	Rodrigue
14 M	Mathilde
15 J	Louise
16 V	Bénédicte
17 S	Repas carnaval avec Sou des Ecoles
18 D	Cyrille
19 L	Joseph 12
20 M	Printemps
21 M	Clémence
22 J	Léa
23 V	Théâtre de Vernon
24 S	Théâtre de Vernon
25 D	Carnaval
26 L	Larissa 13
27 M	Habib
28 M	Gontran
29 J	Gwladys
30 V	Amédée
31 S	Benjamin

AVRIL	
1 D	Loto/ Sou des écoles joyeuse
2 L	Sandrine 14
3 M	Richard
4 M	Isidore
5 J	Irène
6 V	Marcellin
7 S	Pâques en blanc à la cave
8 D	
9 L	Vide grenier /Rosières Animations
10 M	Fulbert
11 M	Stanislas
12 J	Jules
13 V	Ida
14 S	Maxime
15 D	Thé dansant / Rosières Animations
16 L	Benoît-Joseph 16
17 M	Anicet
18 M	Parfait
19 J	Emma
20 V	Odette
21 S	Anselme
22 D	Election présidentielle 1er tour
23 L	Georges 17
24 M	Fidèle
25 M	Marc
26 J	Alida
27 V	Zita
28 S	Exposition patchwork De ferme en ferme
29 D	Exposition patchwork De ferme en ferme
30 L	Robert 18

Pépinieriste Paysagiste



**PÉPINIÈRES - ORNEMENT - ARBRES FRUITIERS
PARC & JARDINS**
débroussaillage, élagage, clôtures

R.D. 104 ROSIÈRES 04.75.39.51.47 lebonplant@wanadoo.fr

Ouverture
Mai 2012...

d'un hôtel de charme
de 12 chambres au lieu dit :

"Le Mas
de Baume"

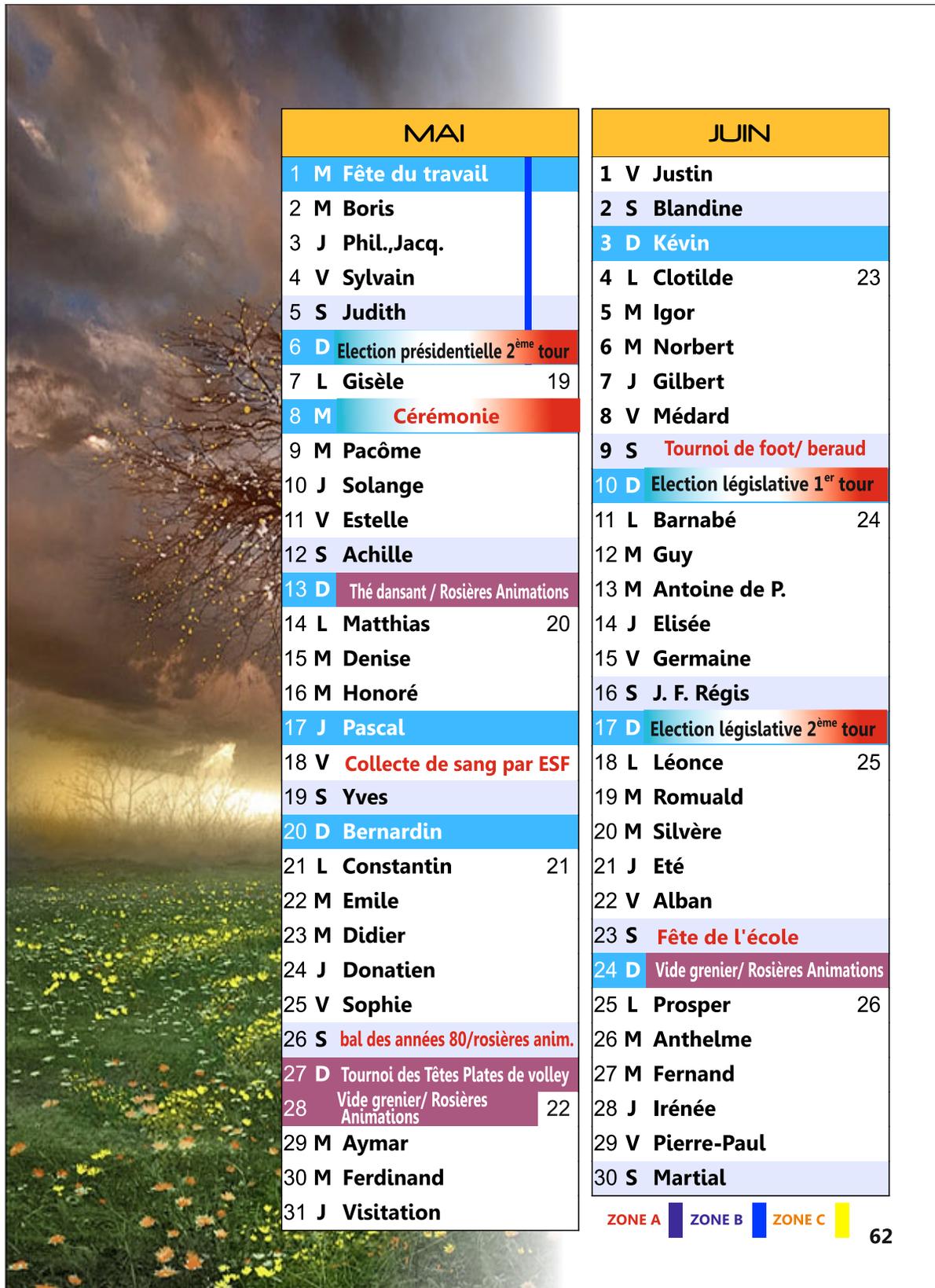
Cette ferme fortifiée du 17^{ème} siècle a été totalement restaurée en respectant scrupuleusement la qualité du bâtiment initial mais aussi son environnement dans une logique de développement durable :

- Utilisation maximum des matériaux initiaux et limitation du recours aux produits polluants
- Economie d'énergie par le recours aux technologies d'aujourd'hui (puits canadien, pompe à chaleur, ventilation double flux, éclairage à led...)
- Piscine naturelle de 200m² avec récupération des eaux de pluie

Le thème des séjours proposés, "*un voyage en Ardèche*" sera centré sur la découverte des richesses de cette région chargée d'histoire et d'émotions et sur le plaisir de s'intégrer à un projet respectueux d'un environnement naturel préservé

Mas de Baume
07260 ROSIÈRES

ANNONCEURS



MAI	
1 M	Fête du travail
2 M	Boris
3 J	Phil.,Jacq.
4 V	Sylvain
5 S	Judith
6 D	Election présidentielle 2 ^{ème} tour
7 L	Gisèle 19
8 M	Cérémonie
9 M	Pacôme
10 J	Solange
11 V	Estelle
12 S	Achille
13 D	Thé dansant / Rosières Animations
14 L	Matthias 20
15 M	Denise
16 M	Honoré
17 J	Pascal
18 V	Collecte de sang par ESF
19 S	Yves
20 D	Bernardin
21 L	Constantin 21
22 M	Emile
23 M	Didier
24 J	Donatien
25 V	Sophie
26 S	bal des années 80/rosières anim.
27 D	Tournoi des Têtes Plates de volley
28	Vide grenier/ Rosières Animations 22
29 M	Aymar
30 M	Ferdinand
31 J	Visitation

JUIN	
1 V	Justin
2 S	Blandine
3 D	Kévin
4 L	Clotilde 23
5 M	Igor
6 M	Norbert
7 J	Gilbert
8 V	Médard
9 S	Tournoi de foot/ beraud
10 D	Election législative 1 ^{er} tour
11 L	Barnabé 24
12 M	Guy
13 M	Antoine de P.
14 J	Elisée
15 V	Germaine
16 S	J. F. Régis
17 D	Election législative 2 ^{ème} tour
18 L	Léonce 25
19 M	Romuald
20 M	Silvère
21 J	Eté
22 V	Alban
23 S	Fête de l'école
24 D	Vide grenier/ Rosières Animations
25 L	Prosper 26
26 M	Anthelme
27 M	Fernand
28 J	Irénée
29 V	Pierre-Paul
30 S	Martial



JUILLET	
1 D	Thierry
2 L	Martinien 27
3 M	Thomas
4 M	Florent
5 J	Marché nocturne/ Rosières Animations
6 V	Mariette
7 S	Raoul
8 D	Thibault
9 L	Amandine 28
10 M	Ulrich
11 M	Benoît
12 J	Marché nocturne/ Rosières Animations
13 V	Henri et Joël
14 S	Cérémonie
15 D	Donald
16 L	Collecte de sang / ESF 29
17 M	Charlotte
18 M	Frédéric
19 J	Marché nocturne/ Rosières Animations
20 V	Marina
21 S	Victor
22 D	Marie Madeleine
23 L	Brigitte 30
24 M	Christine
25 M	Jacques
26 J	Marché nocturne/ Rosières Animations
27 V	Nathalie
28 S	Samson
29 D	Marthe
30 L	Juliette 31
31 M	Ignace de L.

AOÛT		
1 M	Alphonse	
2 J	Marché nocturne/ Rosières Animations	
3 V	Lydie	
4 S	Jean-M. Vianney	
5 D	Abel	
6 L	Transfiguration 32	
7 M	Gaétan	
8 M	Dominique	
9 J	Marché nocturne/ Rosières Animations	
10 V	Laurent	
11 S	Claire	
12 D	Clarisse	
13 L	FÊTE DES JEUNES de ROSIÈRES et FÊTE FORAINE	
14 M		
15 M		
16 J	Armel	
17 V	Alexis	
18 S	Bernadette	
19 D	Gabin	
20 L	Bernard 34	
21 M	Christophe	
22 M	Fabrice	
23 J	Marché nocturne/ Rosières Animations	
24 V	Barthélémy	
25 S	Louis	
26 D	Vide grenier/ Rosières Animations	
27 L	Monique 35	
28 M	Augustin	
29 M	Sabine	
30 J	Marché nocturne/ Rosières Animations	
31 V	Aristide	



SEPTEMBRE		
1 S Gilles		
2 D Ingrid		
3 L Grégoire		36
4 M Rosalie		
5 M Raïssa		
6 J Bertrand		
7 V Reine		
8 S Nativité		
9 D Alain		
10 L Inès		37
11 M Adelphe		
12 M Apollinaire		
13 J Aimé		
14 V Croix Glorieuse		
15 S Roland		
16 D Thé dansant / Rosières Animations		
17 L Renaud		38
18 M Nadège		
19 M Emilie		
20 J Davy		
21 V Matthieu		
22 S Maurice		
23 D Automne		
24 L Thècle		39
25 M Hermann		
26 M Côme et Damien		
27 J Vinc. de Paul		
28 V Venceslas		
29 S Michel		
30 D Baby Troc avec le C.C.A.S.		
31 S Benjamin		

OCTOBRE		
1 L Thé. de l'E. Jésus		40
2 M Léger		
3 M Gérard		
4 J Fr. d'Assise		
5 V Fleur		
6 S Bal année 80/ Rosières Animations		
7 D Serge		
8 L Pélagie		41
9 M Denis		
10 M Ghislain		
11 J Firmin		
12 V Wilfried		
13 S Géraud		
14 D Thé dansant / Rosières Animations		
15 L Thérèse d'Avila		42
16 M Edwige		
17 M Baudoin		
18 J Sortie Gamay		
19 V René		
20 S Adeline		
21 D Céline		
22 L Elodie		43
23 M Jean de Capistran		
24 M Florentin		
25 J Crépin		
26 V Dimitri		
27 S Bal /Salon Gourmand		
28 D Jude		
29 L Narcisse		44
30 M Bienvenue		
31 M Quentin		



NOVEMBRE	
1 J	Toussaint
2 V	Défunts
3 S	Hubert
4 D	Charles
5 L	Sylvie 45
6 M	Bertille
7 M	Carine
8 J	Geoffroy
9 V	Théodore
10 S	Léon
11 D	Cérémonie
12 L	Christian 46
13 M	Brice
14 M	Sidoine
15 J	Albert
16 V	Marguerite
17 S	Elisabeth
18 D	Thé dansant / Rosières Animations
19 L	Tanguy 47
20 M	Edmond
21 M	Prés. de Marie
22 J	Cécile
23 V	Clément
24 S	Flora
25 D	Catherine
26 L	Delphine 48
27 M	Sévrin
28 M	Jacq. de la M.
29 J	Saturnin
30 V	André
31 J	Visitation

DECEMBRE	
1 S	Marché de Noël et sortie du chatus à la cave
2 D	Repas des aînés avec le CCAS
3 L	François Xavier 49
4 M	Barbara
5 M	Gérald
6 J	Nicolas
7 V	Ambroise
8 S	Imm. Conception
9 D	Thé dansant / Rosières Animations
10 L	Romarc 50
11 M	Daniel
12 M	Jeanne F.C.
13 J	Lucie
14 V	Collecte de sang avec ESF Belote Carnal'fêti
15 S	Ninon
16 D	Alice
17 L	Gaël 51
18 M	Gatien
19 M	Urbain
20 J	Théophile
21 V	Hivers
22 S	Françoise Xavière
23 D	Armand
24 L	Adèle 52
25 M	Noël
26 M	Etienne
27 J	Jean
28 V	Innocents
29 S	David
30 D	Roger
31 L	Sylvestre 01

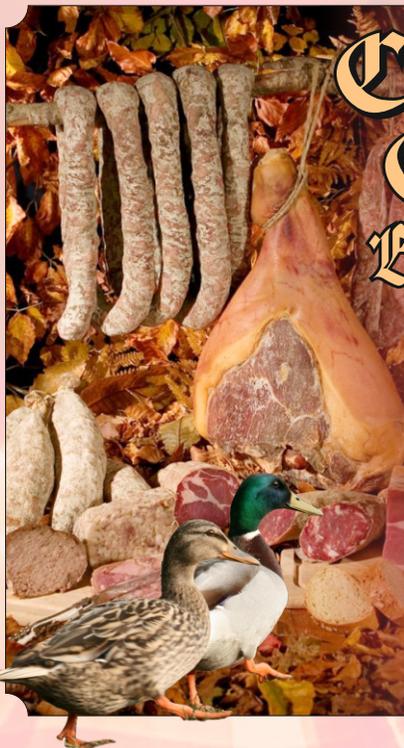


Transports **GEORGES -CIVIATE**

“Planteyras” 07260 ROSIÈRES

☎ 04.75.39.58.26 📠 06.62.05.78.40
📠 04.75.39.94.98

courriel:georges.civiate.transports@orange.fr



Charcuterie Chatelard Boucherie Volailles

Charcuterie de Pays
Fabrication à l'ancienne

Spécialités Maison:

Caillettes, Maôche, Boudin,
Pâté aux châtaignes, Jambonnette,
Pâté croûte, Pâtés en conserve...

07230 LABLACHÈRE
07.75.36.65.75

La Municipalité tient à remercier
tous les annonceurs grâce auxquels
la parution de ce bulletin a été possible.

Rosières Pratique
Bulletin d'information de la mairie de Rosières
Avenue André Jean 07260 Rosières

Tél: 04.75.39.52.74 Fax 04.75.39.96.26
Courriel: mairie@rosieres-ardeche.com
Directeur de la publication: Mairie de Rosières
Régie: Mairie de Rosières Tirage: 1000 ex.
Conception/Impression: Empreinte Rosières

*La municipalité
vous souhaite
une excellente année*

